



**HAL**  
open science

## Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France

Nathalie Berthomier, Amandine Louguet, Julien M'barki, Sylvie Octobre

### ► To cite this version:

Nathalie Berthomier, Amandine Louguet, Julien M'barki, Sylvie Octobre. Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France. *Culture études*, 2023, 3, pp.1-52. 10.3917/cule.233.0001 . hal-04591726

**HAL Id: hal-04591726**

**<https://hal.science/hal-04591726>**

Submitted on 29 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France

**Nathalie Berthomier, Amandine Louguet, Julien M'Barki, Sylvie Octobre**

DANS **CULTURE ÉTUDES** 2023/3 (N° 3), PAGES 1 À 52

ÉDITIONS **MINISTÈRE DE LA CULTURE - DEPS**

ISSN 1959-691X

DOI 10.3917/cule.233.0001

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-culture-etudes-2023-3-page-1.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Ministère de la Culture - DEPS.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Langues et usages des langues dans les consommations culturelles en France

Nathalie Berthomier, Amandine Louguet,  
Julien M'Barki, Sylvie Octobre\*

---

La France est en droit un pays monolingue selon l'article 2 de la Constitution, « la langue de la République est le français ». Pourtant, la France est *de facto* un territoire multilingue : de l'écoute de musique enregistrée anglophone au visionnage de films ou de séries en espagnol, en passant par la consultation d'informations en shimaore et l'audience télévisée en créole, les consommations culturelles dans d'autres langues que le français sont aussi courantes que variées selon les influences culturelles et géographiques. Ce multilinguisme et sa mobilisation s'expliquent par les patrimoines linguistiques des vagues migratoires successives, les caractéristiques sociodémographiques, la généralisation de l'enseignement des langues dans le système éducatif mais aussi par les effets de la mondialisation accélérée ces dernières années avec la numérisation croissante des contenus culturels. Le monolinguisme en langue française – qui concerne 54 % de la population en France métropolitaine et une minorité dans les territoires ultramarins – tend ainsi à décroître au fil des générations.

L'édition 2018 de l'enquête *Pratiques culturelles*, étendue en 2019 et 2020 aux territoires ultramarins (la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, la Martinique et Mayotte) permet de comparer les usages de ces langues de France dans les consommations culturelles où les compétences linguistiques sont aussi bien mobilisées que développées. Cette sixième édition de l'enquête fournit de nouvelles informations sur les dynamiques de socialisations linguistiques, qui articulent transmissions familiales et apprentissages scolaires. Qu'il s'agisse des langues étrangères acquises comme dans le cas de l'anglais ou des langues régionales, des langues des Outre-mer et des langues non territoriales transmises, les répertoires linguistiques des populations résidant en France métropolitaine et dans les Outre-mer s'avèrent très contrastés.

---

\* Chargés d'études au Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture.

Pour la première fois en 2018, l'enquête *Pratiques culturelles* a permis de saisir les répertoires linguistiques (voir « Lexique », p. 49) des personnes résidant sur le territoire national (c'est-à-dire en France métropolitaine<sup>1</sup> et dans les Outre-mer<sup>2</sup>), d'analyser leurs modes d'acquisition et de décrire comment ces derniers sont mobilisés dans les consommations culturelles, de la consultation d'information à l'audience télévisée, en passant par l'écoute de musique enregistrée, le visionnage de films ou de séries et la lecture de livres<sup>3</sup>. Si la France est en droit un pays monolingue (encadré 1), elle présente en réalité une grande diversité linguistique liée à la diversité sociologique et géographique de ses territoires (voir carte « Populations des territoires français », p. 4). Elle compte notamment de nombreux locuteurs de langues régionales, particulièrement dans les Outre-mer, où une part importante de la population parle créole<sup>4</sup>, shimaore<sup>5</sup>, kibushi<sup>6</sup>, ou encore une langue bushinengé<sup>7</sup> au quotidien<sup>8</sup>. D'autres langues viennent encore accroître la diversité linguistique. D'une part, celles des vagues migratoires successives : ainsi, les présences de l'espagnol, de l'italien et, dans une moindre mesure, du portugais résultent de vagues migratoires anciennes vers la France métropolitaine, aujourd'hui taries, tandis que l'arabe est une langue de migration

---

1. Ce terme désigne ici le territoire hexagonal et la Corse.

2. Depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, il existe ainsi quatre types de statuts pour les Outre-mer :

- les départements et régions d'Outre-mer (DROM) régis par l'article 73 (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique et Mayotte : périmètre de l'enquête sur les pratiques culturelles dans les territoires ultramarins) ;
- les collectivités et pays des Outre-mer (COM ou POM) régis par l'article 74 (Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna) ;
- la Nouvelle-Calédonie régie par les articles 76 et 77 ;
- et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Clipperton, terres non habitées relevant de la loi du 6 août 1955.

3. Sur ces deux premiers aspects (répertoires et transmissions), l'enquête *Pratiques culturelles* reprend des thématiques explorées dans l'enquête *Trajectoires et Origines*, tandis qu'elle fournit des informations nouvelles sur le troisième aspect (les usages des langues dans les consommations culturelles). L'enquête *Pratiques culturelles* n'est pas uniquement dédiée aux langues, elle ne peut que saisir les principales dynamiques linguistiques.

4. Dans cette publication, le terme « créole » fait référence aux quatre langues créoles présentes dans les Outre-mer : le créole guadeloupéen, le créole guyanais, le créole martiniquais et le créole réunionnais.

5. Le shimaore (prononcé « shimaoré »), langue des Outre-mer la plus parlée à Mayotte, est une langue bantoue apparentée au swahili.

6. Le kibushi ou shibushi, deuxième langue des Outre-mer la plus parlée à Mayotte, est proche du malgache parlé dans le nord-ouest de Madagascar.

7. Les langues bushinengé – parlées par les descendants des Noirs marrons, originaires de l'ouest de la Guyane et du Suriname – rassemblent l'aluku, le ndyuka et le pamaka et sont des créoles à base lexicale anglaise.

8. La part des locuteurs des langues régionales est minoritaire dans les régions de France métropolitaine. En 1999, l'alsacien comptait environ 548 000 locuteurs adultes, l'occitan 526 000, le breton 304 000, les langues d'oïl 204 000, le catalan 132 000, le corse 122 000, le plat lorrain 78 000 et le basque 44 000. Voir François HÉRAN, Alexandra FILHON et Christine DEPPEZ, « La dynamique des langues en France au fil du xx<sup>e</sup> siècle », *Population et sociétés*, n° 376, 2002.

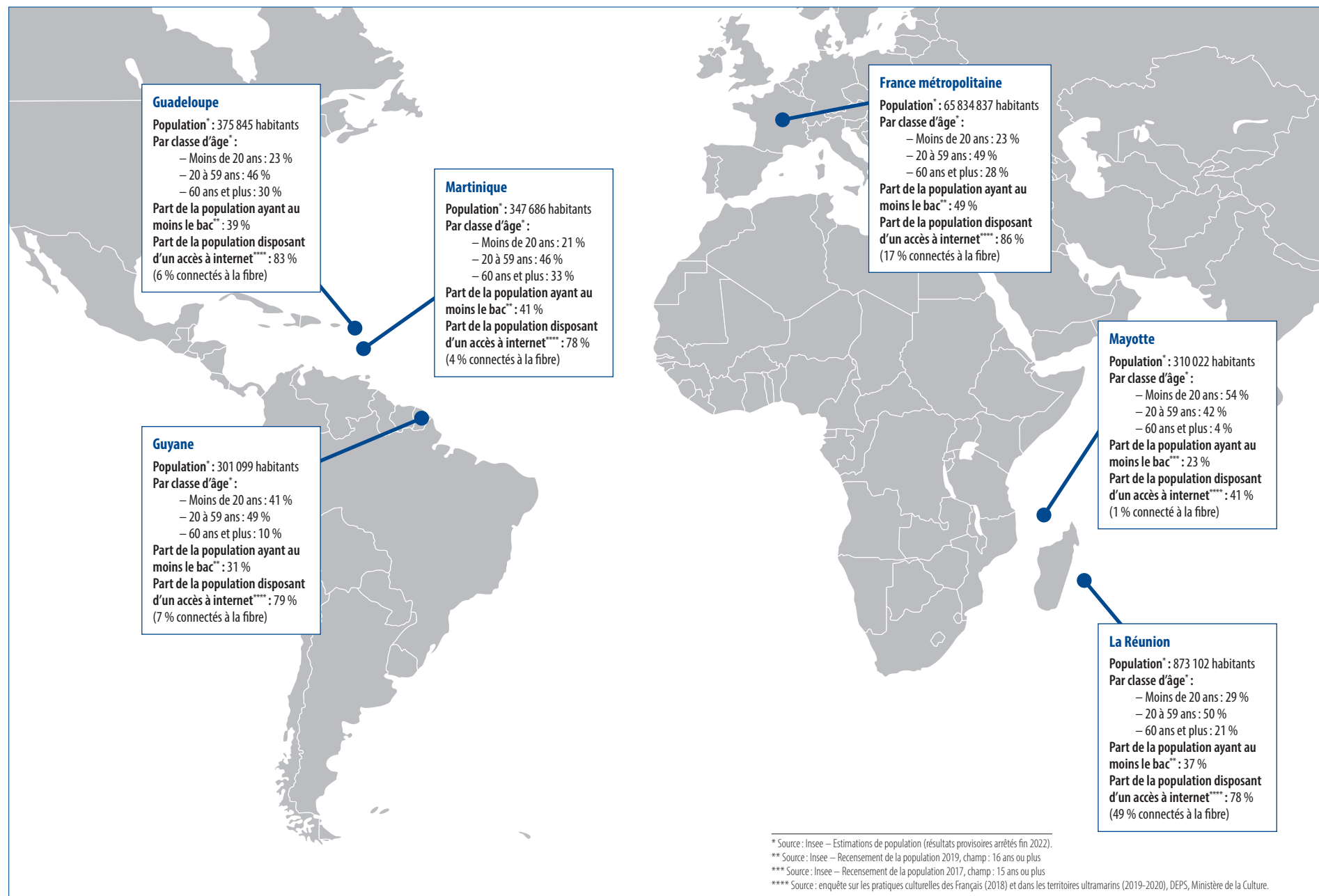
récente et encore active<sup>9</sup>. La présence du portugais, du créole haïtien dans les Antilles et en Guyane, ainsi que du malgache et du comorien à La Réunion et à Mayotte est aussi le résultat de vagues migratoires, plus ou moins récentes selon les territoires. D'autre part, celles des échanges européens et de la mondialisation, qui jouent un rôle économique et géopolitique particulier, et qui sont aussi celles de la circulation des principaux produits et contenus culturels : c'est le cas notamment de l'anglais.

Cette diversité linguistique est le produit de deux dynamiques : d'une part, celle des transmissions familiales ou amicales et, de l'autre, celle des apprentissages familiaux et scolaires, les deux instances de socialisation linguistique, famille et école, pouvant mutuellement renforcer leur action (comme c'est le cas pour le français en France métropolitaine, appris à l'école et majoritairement transmis à la maison). Ces deux dynamiques n'affectent pas les langues étrangères et les langues régionales sur l'ensemble du territoire national de la même manière : le territoire métropolitain étant davantage marqué par l'usage des langues étrangères quand les territoires ultramarins sont plutôt caractérisés par l'usage des langues des Outre-mer. De fait, les répertoires linguistiques des différents territoires présentent des visages très contrastés et des rapports au français qui le sont tout autant.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer les consommations culturelles. Ces dernières mobilisent, à des degrés évidemment variables selon les consommations, des compétences linguistiques, mais sont également sensibles aux effets d'offre : là encore, les situations varient en France métropolitaine, où l'offre en anglais tient une place importante aux côtés de l'offre en français, et dans les territoires ultramarins, caractérisés par une offre en langues des Outre-mer.

---

9. Les principaux flux migratoires actuels proviennent par ordre décroissant d'Afrique, d'Europe, d'Asie, puis d'Amérique et d'Océanie. Il y a environ six millions d'immigrés en France (soit environ 9 % de la population) et sept millions de descendants d'immigrés (soit environ 11 % de la population). Voir François HÉRAN, *Migrations et sociétés*, Paris, Fayard/Collège de France, 2018.



## Encadré 1

### Le français et les langues de France

La centralité de la langue française est le fruit de l'histoire de la construction nationale française, autour d'une identité collective acquise et cimentée par une langue unifiée<sup>1</sup>. Mais la diversité linguistique a fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle croissante.

#### Le français, langue de la République

Les politiques linguistiques sont régies, en France métropolitaine comme dans l'ensemble des Outre-mer, par deux articles de la Constitution. L'article 2 dispose que « la langue de la République est le français » et la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française précise que celle-ci est un élément central de la République et de l'accès des citoyens aux droits. L'article 75-1 de la Constitution précise quant à lui que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». Le modèle français d'intégration, qui vise à incorporer les populations venues d'ailleurs<sup>2</sup>, fait donc jouer un rôle central à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française<sup>3</sup> : du point de vue linguistique, ce modèle valorise l'effacement de la langue première des parents et le renforcement des exigences linguistiques faites aux immigrés<sup>4</sup>. La centralité de la langue française s'explique aussi comme résistance face à la domination de l'anglais international dans les sociétés européennes<sup>5</sup> et fait, à ce titre, l'objet de lois protectrices (par exemple la loi du 30 septembre 1980 relative au rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel en matière de défense de la langue

1. Renée Balibar et Dominique Laporte écrivent ainsi que la langue française s'est imposée comme « la deuxième personne d'une Trinité laïque composée de la France, de sa langue et de ses fils (la France, le français, les Français), le "français", "langue nationale", né de lui-même, s'oppos[ant] au chaos patoisant de la Babel d'Ancien Régime ». Voir Renée BALIBAR et Dominique LAPORTE, *Le Français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, Hachette, 1974, p. 110.

2. Il existe d'autres modèles qui lient intégration et pratiques linguistiques :

- le modèle anglo-américain « multiculturaliste », qui tolère un certain degré de pluralité culturelle et d'expression publique des langues d'origine ;
- le modèle « communautariste » de type libanais ou iranien, dans lequel les communautés sont des sujets de droit, définies selon des critères ethniques, religieux ou linguistiques, et représentées en tant que telles dans les institutions.

3. Cette centralité a été réaffirmée en 2007 quand l'État a mis en place une obligation d'attester sa connaissance du français dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Claire Extramiana et Piet Van Avermaet, dans un travail comparatif sur les politiques d'intégration en Europe, signalent combien cette insistance sur la maîtrise de la langue nationale est une caractéristique française, l'apprentissage de la langue étant considérée comme la condition à l'entrée sur le territoire et le gage de la volonté d'intégration. Claire EXTRAMIANA et Piet VAN AVERMAET, « Apprendre la langue du pays d'accueil », *Hommes & migrations* [En ligne], n° 1288, 2010 (<http://journals.openedition.org/hommesmigrations/847>).

4. Le modèle migratoire économique transitoire (qui lui a précédé) favorisait au contraire une forme de bilinguisme intergénérationnel. Christine DEPREZ, « Ouvertures, nouveaux regards sur les migrations, nouvelles approches des questions langagières », *Langage et société*, vol. 116, n°2, 2006, p. 119-126.

5. François Héran a montré combien les réactions de crispations à l'égard de cette domination étaient nombreuses en France. François HÉRAN, « L'anglais hors la loi ? Enquête sur les langues de recherche et d'enseignement en France », *Population & Sociétés*, vol. 501, n°6, 2013, p. 1-4.

dans les médias audiovisuels ou encore la loi de 2016 relative aux quotas de chanson française à la radio).

### La progressive reconnaissance des langues de France

La reconnaissance institutionnelle progressive des langues utilisées par la population est d'abord passée par la patrimonialisation de l'objet « langues régionales ». Ainsi, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (du 5 novembre 1992) « vise à protéger et à promouvoir les langues régionales ou minoritaires, non les minorités linguistiques ». Elle a pour objectif de « maintenir » et de « développer les traditions et la richesse culturelles de l'Europe » et « de protéger et de promouvoir les langues régionales ou minoritaires en tant que telles »<sup>6</sup>. Il faut noter que le concept de langue auquel la charte se réfère est assez contraignant et procède par exclusions successives : les langues régionales ou minoritaires excluent les dialectes de la (des) langue(s) officielle(s) de l'État tout comme les langues des migrants. Par ailleurs, la notion de préservation n'est pas adaptée de la même manière à toutes les langues utilisées en France : si cette logique s'applique depuis longtemps aux langues régionales en France métropolitaine, aux différents créoles dans les Antilles, en Guyane et à La Réunion, et au wamwang de Nouvelle-Calédonie, elle est plus récente dans le cas du shimaore à Mayotte<sup>7</sup>. Bien que signée par la France, cette charte n'a pas été ratifiée : le Conseil constitutionnel, se fondant sur une lecture restrictive de l'article 2 de la Constitution, a en effet jugé la charte contraire à la Constitution, puisque ses principes interdisent que soient reconnus des droits, par exemple linguistiques, à un groupe humain identifié et distinct du corps national indivisible<sup>8</sup>. *In fine*, la charte a permis la reconnaissance de nombreuses langues en tant que langues de France : c'est ainsi le cas de l'arabe maghrébin<sup>9</sup>,

6. Voir <https://rm.coe.int/168007c07e>

7. Foued LAROSSI, « La transmission des langues et cultures à Mayotte. Enjeux identitaires pour la famille et l'école », *La revue internationale de l'éducation familiale*, vol. 38, n° 2, 2015, p. 27-48.

8. Le Conseil constitutionnel a en effet estimé que la charte, en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des « groupes » de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de « territoires » dans lesquels ces langues sont pratiquées, portait atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français. Il a également considéré que certaines de ses dispositions tendaient à reconnaître un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la « vie privée » mais également dans la « vie publique », à laquelle la charte rattache la justice et les autorités administratives et services publics. Voir *Rapport au parlement sur l'emploi de la langue française*, DGLFLF, 2016 (<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Nos-missions/Garantir-l-emploi-du-francais-dans-la-societe/Rapports-au-Parlement-sur-l-emploi-de-la-langue-francaise/Rapport-au-Parlement-sur-l-emploi-de-la-langue-francaise-2016>).

9. La langue arabe est une langue diglossique, qui distingue des formes parlées non standardisées (appelées dialectes, exclusivement utilisées en contexte informel, dans la famille, avec les amis, dans la vie courante, les commerces, les cafés, dans la rue, les soap operas, etc.) et une forme écrite standardisée, commune à l'ensemble du monde arabe (arabe dit standard ou classique, langue des lettres, de l'islam, qui est enseignée à l'école, lue, écrite, utilisée pour la littérature, le théâtre, etc., parlée exclusivement en contexte formel – administration, scène politique, lieux et rites religieux, etc. – et très valorisée). L'arabe maghrébin est une catégorisation d'ordre linguistique qui rassemble les variétés vernaculaires d'arabe parlées dans le nord de l'Afrique (de la Mauritanie jusqu'à l'ouest de l'Égypte) et au-delà (en diaspora, notamment en France) ; on peut également y adjoindre le maltais, langue officielle de l'île de Malte, qui, bien que ses locuteurs ne le considèrent



des langues régionales métropolitaines et des langues des Outre-mer, mais aussi du berbère, de l'arménien occidental, du yiddish, du judéo-espagnol et du romani. Cette progressive reconnaissance s'est appuyée sur le rapport de Bernard Cerquiglini<sup>10</sup>, qui recense soixante-quinze langues présentes sur le territoire national, que ce soit en France métropolitaine ou dans les Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna). Certaines de ces langues comptent des millions de locuteurs (c'est le cas de l'arabe) tandis que d'autres en comptent très peu. Dans les Outre-mer, la diversité linguistique est particulièrement forte, eu égard à l'histoire coloniale et aux flux culturels et humains de ces territoires, puisque l'on recense plus d'une cinquantaine de langues, hors langues de l'immigration contemporaine et, en sus du français<sup>11</sup>, certaines parlées par moins de 1 % de la population<sup>12</sup>. Bernard Cerquiglini souligne que la distinction entre langues régionales ou minoritaires d'une part et langues étrangères ou langues des migrants d'autre part est parfois délicate pour une République qui reconnaît le droit du sol : dès la seconde génération, les enfants nés de l'immigration sont citoyens français ; beaucoup conservent, à côté du français de l'intégration civique, la pratique linguistique de leur famille<sup>13</sup>. La notion de langue « historique » justifie d'intégrer dans le périmètre des langues régionales ou minoritaires les langues de ressortissants qui habitaient en Afrique du Nord (c'est le cas du berbère), comme dans le cas d'une tradition sans flux migratoire important (c'est le cas des Hmong, originaires du Laos, installés en Guyane à partir de 1977 ; ils constituent une population d'environ 2 000 personnes ; ils sont citoyens français et, pour les plus jeunes, bilingues français-hmong). La création, en 1999, de l'Observatoire des pratiques linguistiques, cellule de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), participe de ce mouvement de reconnaissance des langues puisque celle-ci se donne pour objectifs de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France. Son action vise tout autant à soutenir l'élaboration des politiques culturelles, éducatives et sociales adaptées qu'à faire mieux connaître la diversité du patrimoine linguistique commun.

---

pas comme de l'arabe, est apparenté linguistiquement à l'arabe maghrébin. En France, les variétés présentes sont très majoritairement celles du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, associées aux vagues migratoires liées à la décolonisation, mais aussi aux migrations économiques, politiques (les harkis, les pieds noirs), etc.

Louis-Jean CALVET, « Pratiques des langues en France. Oui, mais de quoi parlons-nous ? », *Langage et société*, vol. 155, n° 1, 2016, p. 39-59 (DOI : 10.3917/l.s.155.0039. <https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2016-1-page-39.htm>).

10. Bernard CERQUIGLINI, *Les Langues de France*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie et à la ministre de la Culture et de la Communication, 1999 (<https://www.vie-publique.fr/rapport/24941-les-langues-de-france-rapport-au-ministre-de-leducation-nationale-de>).

11. Élise LEMERCIER, Valelia MUNI TOKE et Élise PALOMARES, « Les Outre-mer français. Regards ethnographiques sur une catégorie politique », *Terrains & travaux*, vol. 24, n° 1, 2014, p. 4-38.

12. Isabelle LÉGLISE, « Guyane : une extraordinaire diversité, un casse-tête pour les institutions », *Langues de Guyane, Bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, n° 29, septembre 2017, p. 2.

13. B. CERQUIGLINI, *Les Langues de France*, op. cit.

## La reconnaissance des compétences linguistiques, un processus complexe

La reconnaissance des langues et des compétences afférentes est un processus complexe qui mêle de nombreuses dimensions. Jean-Louis Calvet<sup>14</sup> en identifie sept : un critère démographique (combien de locuteurs dans la population ?), un critère fonctionnel (à quoi « servent » les langues dans la société concernée ?), un critère identitaire (existe-t-il dans la population concernée un fort attachement à la langue ?), un critère international (lorsque la langue est transfrontalière par exemple, permet-elle de communiquer avec une population « étrangère » ?), un critère de vitalité ou de transmission (dans quelles proportions la langue se transmet-elle d'une génération à l'autre ?), un critère politique (voulons-nous ou devons-nous répondre à certaines demandes de reconnaissance ?) et un critère culturel (quelle part de la production culturelle passée et présente est réalisée dans cette langue ?). En réalité, les diverses compétences linguistiques sont hiérarchisées selon leur prestige social et leur rendement sur le marché du travail<sup>15</sup>. Ainsi, certains dialectes ou langues pratiqués dans les pays anciennement sous administration française ou dans les Outremer ont souvent été dévalorisés par rapport au français dans un « marché linguistique<sup>16</sup> » qui a promu le français comme langue de l'intégration sociale, ainsi que l'anglais comme atout cosmopolite des élites mondialisées, et l'allemand et l'espagnol comme langues de la construction européenne<sup>17</sup>. Des travaux ont montré que la plupart des personnes allophones<sup>18</sup> signalent ainsi regretter le manque de présence de leur langue d'origine dans l'espace public<sup>19</sup>. De fait, certaines langues bénéficient d'une place centrale tandis que d'autres sont plus marginalisées. Seul un quart des langues parlées en Guyane (douze sur une quarantaine) sont reconnues comme « langues de France », à savoir le créole guyanais, le neng(e) dans ses trois composantes – aluku, ndjuka, pamaka –, le saamaka, les six langues amérindiennes – arawak (ou lokono), émerillon (ou teko), kali'na, palikur (ou pahikhwene), wayana, wayampi – et le hmong.

Par ailleurs, des travaux ont révélé qu'en France métropolitaine, comme dans la plupart des pays européens, les langues régionales restent davantage

14. L.-J. CALVET, « Pratiques des langues en France », art. cité, p. 47.

15. Ce que confirme la revue de littérature réalisée par le Centre international d'études pédagogiques *Langues et employabilité*, datée de 2014 ([https://www.ecml.at/Portals/1/National%20Contact%20Points/France/FR\\_CIEP\\_bibliographie-langues-et-employabilite.pdf](https://www.ecml.at/Portals/1/National%20Contact%20Points/France/FR_CIEP_bibliographie-langues-et-employabilite.pdf)).

16. Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1991.

17. Marie-Christine WAGNER, *Les Classes sociales dans la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2007 ; Annick PRIEUR et Mike SAVAGE, « Les formes émergentes de capital culturel », dans Philippe COULANGEON et Julien DUVAL (sous la dir. de), *Trente ans après La Distinction, de Pierre Bourdieu*, Paris, La Découverte, 2013, p. 227-240.

18. Personne dont la langue d'usage ou maternelle n'est pas une langue officielle du pays où elle vit.

19. Abraham BENGIO, « Les langues de l'immigration, entre savoir et représentations », dans *Migrer d'une langue à l'autre ?*, journée d'étude, 18 novembre 2015, Musée national de l'histoire de l'immigration, p. 16-19 (<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Multilinguisme/Les-langues-de-l-immigration-edition-2015-migrer-d-une-langue-a-l-autre>).

valorisées que les langues d'immigration<sup>20</sup>. Les effets des marginalisations linguistiques, tant sociales qu'individuelles, ne sont pas minces puisque, notamment dans un contexte migratoire, les langues jouent un rôle fondamental dans la relation entre les ressortissants, les arrivants et le pays d'accueil, dans les transmissions familiales et les processus d'intégration, ainsi que dans la construction de la place symbolique des groupes (en fonction de l'image de leur langue « importée »)<sup>21</sup> ou encore dans l'accès à certaines consommations et pratiques culturelles.

## Liste des langues de France

### Les langues régionales

- basque ;
- breton ;
- catalan ;
- dialecte allemand d'Alsace et de Moselle (alsacien et francique mosellan) ;
- corse ;
- flamand occidental ;
- francoprovençal ;
- langues d'oïl : bourguignon-morvandiau, champenois, franc-comtois, gallo, lorrain, normand, picard, poitevin-saintongeais, wallon ;
- occitan : gascon, languedocien, provençal, auvergnat-limousin, vivaro-alpin ;
- parlars liguriens.

### Langues des Outre-mer

- Guadeloupe (créole guadeloupéen) ;
- Guyane (douze langues de France : créole guyanais, saramaka, aluku, ndjuka, paramaka, kali'na, wayana, palikur, arawak, wayampi, teko, hmong) ;

- La Réunion (créole réunionnais) ;
- Martinique (créole martiniquais) ;
- Mayotte (shimaore, kibushi) ;
- Nouvelle-Calédonie (vingt-huit langues kanak : nyelâyu, kumak, caac, yuaga, jawe, nemi, fwâi, piye, pwaamei, pwapwâ, langues de Voh-Koné, cèmuhî, paicî, ajië, arhâ, arhõ, 'ôrôê, neku, síchë, tíri, xârâcùù, xaragurè, drubéa, numèè, nengone, drehu, iaai, fagauvea) ;
- Polynésie française (tahitien, marquisien, langue des Tuamotu, mangarévien, langues des îles Australes) ;
- Wallis-et-Futuna (wallisien, futunien).

### Langues non territoriales

- arabe dialectal ;
- arménien occidental ;
- berbère ;
- judéo-espagnol ;
- romani ;
- yiddish ;
- langue des signes française.

20. Guus EXTRA et Durk GORTER (sous la dir. de), *The Other Languages of Europe: Demographic, Sociolinguistic and Educational Perspectives*, Clevedon, Multilingual Matters, 2001. Voir aussi l'encadré 3 sur les enseignements des langues en France.

21. Marie POINSOT, « Le jeu des langues », *Hommes & migrations* [En ligne], n° 1288, 2010.

## Les socialisations linguistiques : les poids de la famille et de l'école varient selon les langues

Dix ans après l'enquête *Trajectoires et Origines*, l'enquête *Pratiques culturelles* vient fournir de nouvelles informations sur les dynamiques de socialisations linguistiques, qui articulent transmissions familiales (encadré 2) et apprentissages scolaires (encadré 3). Celles-ci sont très distinctes en France métropolitaine et dans les Outre-mer, qu'il s'agisse des langues étrangères ou des langues régionales.

### Encadré 2

#### Les transmissions linguistiques familiales

Plusieurs grandes enquêtes sont venues documenter la question des transmissions familiales des langues. L'enquête *Étude de l'histoire familiale* (enquête *Famille* réalisée par l'Insee), accolée au recensement de la population de 1999 sur la transmission des langues de migrants et des langues régionales<sup>1</sup>, a fourni des éléments très précieux et montré que, parmi les 26 % d'adultes résidant en France et disant avoir été élevés par des parents qui parlaient à la maison une autre langue que le français (en association ou non avec une autre langue), le taux de transmission de ces langues variait, pour les langues de migrants, de 86 % pour le turc à 25 % pour le polonais et, pour les langues régionales, de 45 % pour l'alsacien à 10 % pour le breton. C'est-à-dire que les langues de migration se transmettaient plus que les langues régionales et que leur transmission était d'autant plus importante que la migration était récente. L'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO)<sup>2</sup>, menée en 2008, a montré que les moteurs de la transmission familiale sont pluriels, mêlant intégration économique, sociale et culturelle. Elle indiquait que, pour les immigrés, la maîtrise de la langue majoritaire du pays d'immigration constituait un facteur d'intégration professionnelle et sociale, et que, pour leurs enfants nés et élevés dans ce pays, la transmission des langues des parents pouvait représenter une ressource « de plus » mobilisable sur le marché du travail, mais aussi dans la vie sociale et culturelle<sup>3</sup>. De fait, dans l'enquête TeO, le plurilinguisme caractérisait près d'un descendant d'immigrés sur deux âgés de 18 à 50 ans, la plupart d'entre eux étant bilingues (seuls 5 % déclarent maîtriser trois langues ou plus). Cette maîtrise de deux ou plusieurs langues est influencée par la composition du couple parental : alors que près de sept enfants d'immigrés sur dix sont plurilingues quand les deux parents

1. F. HÉRAN, A. FILHON et C. DÉPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du XX<sup>e</sup> siècle », art. cité.

2. L'enquête TeO est une enquête de l'Institut national d'études démographiques, réalisée la première fois en 2008 (<https://teo1.site.ined.fr>). Une réédition a été réalisée en 2019-2020 dont les résultats sont en cours de traitement.

3. Stéphanie CONDON et Corinne RÉGNARD, « Héritage et pratiques linguistiques des descendants d'immigrés en France », *Hommes & migrations*, n° 1288, 2010.

sont nés dans le même pays étranger, ce n'est le cas que de cinq sur dix quand les parents sont nés dans deux pays étrangers différents, et d'un peu moins de trois sur dix lorsqu'un des deux parents est né en France. Dans les cas de couple mixte dont l'un des deux parents est français, la langue désignée comme « familiale » est donc presque toujours le français : pourtant, la transmission de la langue étrangère perdure, selon des logiques qui combinent facteurs familiaux, culturels, identitaires, liés au niveau de scolarisation ou de maîtrise du français. Enfin, des travaux de recherche ont montré que dans le cas où les enfants sont plutôt élevés en français en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, le créole est ensuite appris avec les amis et sert de langue de sociabilité. Par ailleurs, le français, le créole guyanais, le neng(e), l'anglais, le sranan tongo et le portugais sont utilisés comme langues véhiculaires dans la communication inter-groupes (ou inter-ethnies)<sup>4</sup>.

Les transmissions familiales linguistiques sont donc dépendantes de trois facteurs principaux : l'absence de stigmatisation et l'accompagnement dans l'apprentissage par l'entourage (qui nourrit une forme de loyauté linguistique) ; l'utilité, même ponctuelle, de cette connaissance linguistique (ce que le langage vernaculaire désigne sous le terme « d'utilité relative des langues »<sup>5</sup>) et une valorisation extérieure au cadre strictement familial, dans des pratiques sociales et *via* la médiatisation dans la sphère publique (qui relève du statut légal ou symbolique des langues sur le marché des langues). L'enquête *Migrations, Famille et Vieillesse* (MFV)<sup>6</sup> est souvent présentée comme l'extension de l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO) adaptée aux territoires ultramarins. Dans la dernière édition de l'enquête, on apprend que le créole est la langue principale de 29 % des natifs de La Réunion<sup>7</sup>.

---

4. I. LÉGLISE, « Guyane : une extraordinaire diversité, un casse-tête pour les institutions », art. cité.

5. Alexandrine BARONTINI et Dominique CAUBET, « La transmission de l'arabe maghrébin en France : état des lieux », *Migrations et plurilinguisme en France, Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, n° 2, 2008, p. 43-48.

6. L'enquête MFV a été menée à deux reprises dans les Antilles, à La Réunion et en Guyane (en 2009-2010 et 2020-2021) et une fois à Mayotte (en 2015-2016). Cette enquête a pour ambition générale d'analyser et documenter les changements économiques et sociaux dans les DOM. Son questionnaire aborde les compétences et les pratiques linguistiques.

7. Didier BRETON, Claude-Valentin MARIE, Élodie FLOURY *et al.*, *Migrations, famille et vieillesse à La Réunion. Premiers résultats de l'enquête MFV-2 en outre-mer*, Aubervilliers, Ined, 2022.

### Encadré 3

## L'enseignement des langues

### Une généralisation progressive

En France, l'enseignement obligatoire des langues s'est progressivement généralisé<sup>1</sup>. Cette généralisation progressive répond aux ambitions du Conseil de l'Europe en matière de dialogue interculturel. L'enseignement précoce d'une langue vivante étrangère (EPLV) a été mis en place à partir de 1960 au collège, et son objectif était une sensibilisation linguistique. Lui a succédé l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE), qui s'est développé de 1989 à 1998. À partir de 1998, l'enseignement d'une deuxième langue à partir de la classe de 4<sup>e</sup> est devenu obligatoire et on ne parle plus de sensibilisation mais d'enseignement.

Avec la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République (8 juillet 2013), l'enseignement des langues autres que le français débute à la maternelle par un « éveil à la diversité linguistique », et se prolonge à l'école élémentaire à raison d'une heure et demie par semaine. Elle systématise, après des années d'hésitation, les expérimentations mises en place dès 1989 à destination des élèves de Cours Moyen (CM1 et CM2), et insère les apprentissages dans le Cadre européen commun de référence pour les langues, publié par le Conseil de l'Europe<sup>2</sup>. Les enseignements de langue vivante ont été renforcés au collège, notamment depuis 2016 : si 14 % des élèves de cinquième étudiaient alors une deuxième langue vivante (LV2), ils sont 99 % en 2020<sup>3</sup>. Par ailleurs, les enseignements bilingues se développent, parmi lesquels les langues étrangères européennes prennent la plus grande part<sup>4</sup>. Au lycée, l'enseignement des langues varie selon les

1. La *Résolution du Conseil du 16 décembre 1997 concernant l'apprentissage précoce des langues* invite les États membres à encourager l'apprentissage précoce des langues, et à l'intégrer dans l'enseignement obligatoire, pour en faire bénéficier tous les élèves. Des premières expérimentations d'enseignement des langues au cours moyen (CM1 et CM2) ont été mises en place en 1989 sous le gouvernement Jospin (enseignement d'initiation aux langues étrangères, EILE) ; le contrat pour l'école de François Bayrou focalise les efforts sur les CE1 à la rentrée 1995, avant que le dispositif soit étendu aux CE2 en 1996-1997 et aux CM1 en 1997-1998, avec un objectif de sensibilisation plus que d'apprentissage, extension basée sur le volontariat des maîtres ; le plan Allègre de 1998 revient aux intentions de l'EILE en se focalisant sur les CM, et en favorisant la notion d'apprentissage en faisant appel à des intervenants extérieurs aux compétences linguistiques et pédagogiques hétéroclites ; le plan Lang de 2000 qui vise la généralisation aux CM puis aux autres classes se heurte lui aussi au manque de compétences disponibles, les élèves de grande section ne bénéficieront d'heures de langues qu'en 2005, ceux de CP en 2006 et ceux de CE1 en 2007 ; Luc Ferry décide d'adapter la généralisation aux moyens de chaque académie.

2. En cela, la France ne fait que suivre la voie ouverte par les pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède), les pionniers dans cette politique d'introduction des langues étrangères à l'école primaire, dès la fin des années 1950. Voir *L'Enseignement des langues étrangères en France*, Rapport d'information n° 63 (2003-2004) de Jacques Legendre, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 12 novembre 2003, Sénat ([https://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-063\\_mono.html#toc14](https://www.senat.fr/rap/r03-063/r03-063_mono.html#toc14)).

3. « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020 », *Note d'information*, DEPP, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, n° 21.36, novembre 2021.

4. Jürgen ERFURT et Christine HÉLOT (sous la dir. de), *L'Éducation bilingue en France. Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2016.

parcours choisis : l'enseignement de deux langues vivantes obligatoires est en cours de généralisation dans toutes les voies générales et technologiques. Il existe de surcroît des cursus binationaux (anglais, allemand ou espagnol) ainsi que des sections européennes, sections de langues orientales (avec un enseignement non linguistique réalisé en langue étrangère) ou sections de langues et cultures méditerranéennes (proposant enseignement conjoint de la langue arabe et des langues et cultures de l'Antiquité, latin ou grec), et certaines filières comptent trois langues<sup>5</sup>. Les échanges scolaires ont été intégrés aux nouveaux programmes de la classe de seconde en 2002<sup>6</sup>.

### Une offre d'enseignements linguistiques diversifiée

L'insertion de l'apprentissage des langues dans le système scolaire s'est faite avec une chronologie variable selon les langues.

Ce n'est qu'en 1951 que certaines langues régionales sont intégrées à l'enseignement, avec la loi 51-46 du 11 janvier 1951 relative à « l'enseignement des langues et dialectes locaux », dite loi Deixonne, qui autorise, sur une base facultative, l'enseignement de certaines langues régionales. Les années soixante-dix, notamment avec la loi Haby, n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation, voient s'imposer durablement la terminologie « langues et cultures régionales » dans l'enseignement. Comparativement, les langues créoles n'acquièrent droit de cité que tardivement, dans les années 1990, suite au constat d'un échec scolaire important dans les territoires ultramarins<sup>7</sup>. Enfin, la lente progression des langues créoles à l'école s'explique par des situations sociolinguistiques spécifiques, par des revendications « régionalistes » particulières (plus « indépendantistes » qu'en France métropolitaine). Depuis 2013 et les dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, les langues régionales bénéficient d'un soutien public renforcé. Un enseignement bilingue en langue régionale est également dispensé selon la méthode de l'immersion dans le cadre des établissements relevant du mouvement associatif : diwan (breton), seaska (basque), calandretas (occitan), bressola (catalan)... Et une agrégation de langues de France a vu le jour en 2017. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) estime ainsi que « l'État consacre des moyens importants à l'enseignement des langues régionales, qu'il s'agisse du nombre de postes d'enseignants, de la formation des maîtres, des dotations horaires ou de la réalisation de supports pédagogiques ou éditoriaux<sup>8</sup> ». La loi pour une École de la confiance<sup>9</sup> a poursuivi l'affirmation

5. Voir <https://www.education.gouv.fr/les-langues-vivantes-etrangees-et-regionales-11249>

6. Arrêté du 30 juillet 2002, BO n° 7 du 3 octobre 2002.

7. Christian LARBAUT et Frédéric TURPIN, « L'école à l'île de la Réunion : état des lieux », dans Frédéric TURPIN (sous la dir. de), *École et éducation. Univers créoles 3*, Paris, Anthropos, 2003, p. 3-24; Paulette DURIZOT JNO-BAPTISTE, « L'évolution de la question créole à l'école en Guadeloupe », dans Alain YACOU (sous la dir. de), *Créoles de la Caraïbe*, Paris, Karthala, 1996, p. 71-77.

8. *Les Langues de France*, DGLFLF, Références 2016, p. 4.

9. Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo47/MENE2136384C.htm>).

de la place des langues régionales, en stipulant que « l'enseignement des langues et cultures régionales favorise la prise en compte de la continuité entre l'environnement familial et social et le système éducatif, contribuant à l'intégration de chacun dans le tissu social de proximité ». À cet effet, l'article 34 de cette loi permet, par la modification de l'article L. 442-5-1 du Code de l'éducation, « la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association dispensant un enseignement de langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 » lorsque la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale. Par ailleurs, l'article 6 de la loi n° 2021-641 du 21 mai 2021 relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion oblige les communes de résidence qui ne disposent pas d'écoles bilingues à contribuer aux frais de scolarité des élèves concernés dans les écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue.

Par ailleurs, les langues d'Europe occupent une place de choix dans l'enseignement, pour des raisons notamment liées à l'histoire contemporaine : « Après la deuxième guerre mondiale, le Conseil de l'Europe dont les missions sont de promouvoir la démocratie, de protéger les droits de l'homme et l'État de droit en Europe, a eu pour priorité la construction d'une Europe des Langues, convaincu que l'éducation à la diversité linguistique et culturelle favoriserait la stabilité démocratique et permettrait de sortir des nationalismes étroits<sup>10</sup>. » Un effort particulier est ainsi fait en faveur de l'allemand, conformément aux accords signés en 1963 entre le général de Gaulle, alors président français, et Adenauer, alors chancelier de la République fédérale d'Allemagne<sup>11</sup>, même si l'anglais, langue de la mondialisation (nouvelle *lingua franca* internationale), reste la première langue étudiée<sup>12</sup>. De fait, à la rentrée 2020, 99,5 % des élèves du premier cycle étudient l'anglais comme langue vivante, 56 % l'espagnol, 14,6 % l'allemand, 4,5 % l'italien, 1,4 % une autre langue étrangère et 1 % une langue régionale<sup>13</sup>. Mais d'autres langues sont moins bien servies. C'est le cas de l'arabe où les asymétries entre nombre de locuteurs sur le territoire, importance géopolitique et rareté des enseignements sont les plus fortes. Alors que l'on compte plus de 3 millions de locuteurs très majoritairement sous ses formes maghrébines, mais aussi libanaises, égyptiennes, syriennes<sup>14</sup>..., et bien que l'arabe dialectal ait été reconnu langue de France en 1999, cette langue est comparativement peu enseignée

10. Françoise LELIÈVE et Gilles FORLOT, « Éducation et plurilinguisme : quel rôle pour l'anglais ? », *Cahiers internationaux de sociolinguistique*, vol. 5, n° 1, 2014, p. 161.

11. Le traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, qui a scellé la réconciliation et l'amitié franco-allemande, prévoyait une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne, notamment en matière d'éducation.

12. Le statut de cette domination est sujet à débats : certains y voient une menace quand d'autres y voient une nécessité. Jacques ATTALI, *Rapport de la Commission pour la libération de la croissance française*, Paris, La Documentation française, 2008.

13. « L'enseignement des langues vivantes dans le second degré en 2020 », *Note d'information*, DEPP/Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, n° 21.36, novembre 2021.

14. *Langues et cité*, n° 15, Observatoire des pratiques linguistiques, DGLFLF, 2009.



dans le secondaire<sup>15</sup> et dans le supérieur<sup>16</sup>. En 2020, on ne compte ainsi que 9 000 élèves étudiant l'arabe au collège et au lycée<sup>17</sup> (contre par exemple 30 000 apprenant le chinois pour une communauté chinoise résidant en France estimée à 600 000 personnes environ, le chinois attirant aussi des élèves sans lien diasporique qui y voient un avantage futur pour le marché de l'emploi et/ou une variable d'ajustement de la sélection scolaire<sup>18</sup>). L'enseignement de l'arabe est également rendu plus complexe du fait des dynamiques internes au monde arabo-musulman : le régionalisme et les conflits dans le monde arabe, les rivalités historiques entre Machreq (Orient) et Maghreb (Occident), les querelles entre pays arabes voisins (Algérie/Maroc, Syrie/Liban, etc.) ont considérablement modifié le statut de l'arabe, passé de langue « unique » et « commune » à tous les arabophones à une langue « plurielle » et « privatisée »<sup>19</sup>. C'est donc la signification attribuée à ces enseignements – et sa perception sociale – qui fait problème. La faiblesse relative de la « demande » d'enseignement en arabe ne vient pas seulement d'un manque d'information des familles ou des enseignants, mais plutôt de la difficulté de sortir d'une logique de remédiation sociale et linguistique pour les populations originaires du Maghreb, logique que l'on trouve également à l'œuvre dans le cas des enseignements en créole<sup>20</sup>.

---

15. Plusieurs raisons à cela : les établissements privilégient les enseignements optionnels susceptibles d'attirer des effectifs suffisants sans risque de stigmatisation (des établissements) ou d'assignation identitaire (des enfants issus de l'immigration). De fait, cet enseignement y est « marginalisé » selon le mot de Bruno Levallois, inspecteur de l'Éducation nationale. Voir Bruno LEVALLOIS, « L'enseignement de l'arabe dans l'institution scolaire française », *Langue et cité*, n° 15, octobre 2009, p. 6-7.

16. Il existe un enseignement d'arabe classique à l'Inalco et dans quelques universités ainsi qu'un enseignement d'arabe dialectal à l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales).

17. « Enseignement de l'arabe dans les collèges et lycées publics », question écrite au Sénat, n° 10571 de Mme Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, 20 février 2014 (<https://www.senat.fr/questions/base/2014/qSEQ140210571.html>).

18. Ce qui fait dire à certains chercheurs que l'arabe est considéré comme une langue un peu plus étrangère que les autres. Michèle FALIP et Benoît DESLANDES, « Une langue un peu plus étrangère que les autres : l'enseignement de l'arabe en France, continuités et ruptures », dans Louise DABÈNE (sous la dir. de), *Les Langues et cultures des populations migrantes : un défi à l'école française*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990, p. 51-89.

19. Voir Yahya CHEIKH, « L'enseignement de l'arabe en France », *Hommes & migrations*, n° 1288, 2010.

20. É. LEMERCIER, V. MUNI TOKE et É. PALOMARES, « Les Outre-mer français », art. cité, p. 19.

**La socialisation linguistique familiale précoce :  
principalement francophone en France métropolitaine, associant  
les langues des Outre-mer dans les territoires ultramarins**

L'enquête fournit des informations sur la ou les langues que les parents des enquêtés leur parlaient à l'âge de 5 ans, ce qui permet de décrire le bain linguistique précoce des répondants (tableau 1).

En France métropolitaine, 79 % des personnes de 15 ans et plus déclarent avoir grandi dans un bain linguistique familial uniquement francophone et 21 % dans un bain linguistique d'une autre nature (16 % ont grandi avec une langue étrangère, 6 % avec une langue régionale, dont 1 % avec les deux).

**Tableau 1 – Bain linguistique précoce en France**

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte
Uniquement le français	79	22	28	19	26	4
Au moins un des deux parents parlait une ou plusieurs langues étrangères*	16	5	23	9	3	36
<i>Dont : allemand</i>	1	<1	-	<1	-	-
<i>anglais</i>	1	1	5	<1	<1	<1
<i>arabe</i>	6	<1	<1	<1	-	<1
<i>comorien</i>	-	-	-	-	-	28
<i>créole haïtien</i>	-	-	2	-	-	-
<i>créoles et pidgins sur base d'anglais</i>	-	1	-	-	<1	-
<i>espagnol</i>	2	1	1	<1	<1	<1
<i>hindi</i>	-	-	3	<1	-	-
<i>italien</i>	1	<1	-	<1	<1	-
<i>langues nigéro-congolaises</i>	1	-	-	<1	-	-
<i>malgache</i>	-	-	-	1	-	5
<i>portugais</i>	2	<1	11	-	<1	-
Au moins un des deux parents parlait une ou plusieurs langue(s) régionale(s) de France ou une langue des Outre-mer**	6	73	49	72	71	60

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.  
 Note de lecture : la question posée était la suivante : « En quelle(s) langue(s) vous parliez habituellement les adultes qui vous ont élevé (père, mère, beau-père, belle-mère ou autre) (y compris les langues régionales ou locales) quand vous étiez enfant (vers l'âge de 5 ans) ? »  
 En Guadeloupe, 22 % des répondants déclarent avoir grandi dans une famille où, vers l'âge de 5 ans, les parents ne leur parlaient que français, 5 % dans une famille où, au même âge, l'un de leurs parents au moins leur parlait une langue étrangère et 73 % une langue régionale.  
 \* Dans ce tableau, seules les langues les plus citées apparaissent. La langue des signes n'apparaît pas ; bien que mentionnée dans le questionnaire, elle rassemble des effectifs trop faibles.  
 \*\* Y compris le créole, les autres langues des Outre-mer de Guyane, le kibushi et le shimaore.  
 N.B. : le total fait plus que 100 % car certains enquêtés peuvent avoir été élevés à la fois avec une langue étrangère et une langue régionale.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

Les baigns linguistiques comportant au moins une langue étrangère sont plus fréquents dans les catégories les moins diplômées : 21 % des personnes interrogées dont le père était titulaire d'un certificat d'études primaire ou sans diplôme et 22 % de ceux dont la mère était sans diplôme ont grandi dans une famille où l'un des deux parents au moins leur parlait une langue étrangère quand ils avaient 5 ans (contre 16 % en moyenne). Les personnes de 25 à 44 ans déclarent plus souvent que les autres avoir connu ce type d'environnement linguistique (une personne sur cinq). Les langues les plus fréquentes sont l'arabe (6 % des répondants ont été élevés avec cette langue, ce qui représente 35 % de ceux qui ont été élevés avec une langue étrangère), loin devant le portugais (2 % des répondants), l'espagnol (2 %), l'italien, les langues nigéro-congolaises, l'anglais ou l'allemand (1 % dans chaque cas). Parmi ces individus ayant grandi avec une langue étrangère, on peut estimer à 6 % la part de la population de France métropolitaine qui a été élevée dans un bain linguistique uniquement en langue(s) étrangère(s) (c'est-à-dire que leurs parents ne leur parlaient pas français lorsqu'ils étaient enfants). Ces baigns linguistiques, très minoritaires, sont également socialement situés : ils sont plus présents chez les répondants qui sont ouvriers (11 %), chez ceux dont le père ou la mère est sans diplôme (9 % dans les deux cas), ou chez ceux qui sont immigrés (52 % des immigrés). Ils concernent principalement l'arabe (2 % de la population de France métropolitaine) et le portugais (1 %).

Il en va différemment pour les 6 % d'individus ayant grandi dans un bain linguistique où une langue régionale était parlée en sus du français : cet environnement linguistique est en effet plus répandu dans les générations les plus âgées et tend à disparaître (il concerne 4 % des moins de 55 ans contre 8 % des 55 ans et plus). Il semble par ailleurs plutôt caractéristique des catégories populaires : il concerne ainsi 7 % des personnes dont les parents sont sans diplôme (père ou mère), soit une proportion deux fois supérieure à celle observée chez les individus dont les parents sont diplômés d'un bac ou plus. On peut enfin estimer à moins de 1 % la part de ceux qui, en France métropolitaine, ont été élevés dans un bain linguistique uniquement en langue régionale.

Si, en France métropolitaine, une grande majorité des personnes interrogées déclarent avoir grandi dans un bain linguistique familial uniquement francophone, on observe la situation contraire dans les territoires ultramarins. En effet, plus de 70 % des Guadeloupéens, Martiniquais et Réunionnais ont grandi dans un foyer où au moins un de leurs parents leur parlait une langue des Outre-mer (notamment le créole), et c'est le cas de près de 50 % des Guyanais et de 60 % des Mahorais (avec notamment le créole et les langues bushinengé en Guyane, le shimaore et le kibushi à Mayotte). Même si dans certaines

configurations sociales (notamment chez les cadres), les parents tentent d'inciter à l'usage de la langue française, l'usage du créole reste très dynamique dans la sphère familiale<sup>10</sup>. Par ailleurs, la situation à l'égard des bains linguistiques intégrant une langue étrangère est très variable selon les territoires ultramarins considérés. Ainsi, les bains linguistiques où figure une langue étrangère sont très rares en Martinique et en Guadeloupe et présents seulement chez un peu moins d'un Réunionnais sur dix. En Guyane et à Mayotte, les parts de ceux ayant grandi dans un bain linguistique comptant au moins une langue étrangère sont plus importantes. Elles s'élèvent respectivement à 23 % et 36 % des populations de ces territoires. Cette différence entre d'une part les Antilles et La Réunion et d'autre part la Guyane et Mayotte s'explique en grande partie par les flux migratoires importants que connaissent ces deux derniers territoires depuis plusieurs décennies (en provenance du Brésil, du Suriname et d'Haïti pour la Guyane, des Comores et de Madagascar pour Mayotte).

### **Les transmissions linguistiques : particulièrement opérantes pour les langues étrangères en France métropolitaine et pour les langues des Outre-mer dans les territoires ultramarins**

La socialisation linguistique précoce a des effets sur l'usage des langues à l'âge adulte. L'enquête *Pratiques culturelles* indique ainsi que les transmissions linguistiques sont particulièrement opérantes en France métropolitaine dans le cas des langues étrangères et moins nettement dans le cas des langues régionales, pour lesquelles les transmissions familiales sont nettement plus rares. Dans les territoires ultramarins, les transmissions opèrent d'abord en langues des Outre-mer, avant de se porter sur les langues étrangères (tableau 2).

En France métropolitaine, 85 % de ceux qui ont grandi dans un bain linguistique comprenant une ou plusieurs langues étrangères en maîtrisent<sup>11</sup> au moins une à l'oral à l'âge adulte (70 % maîtrisent la langue dans laquelle ils ont été élevés) et, en général, les taux de transmission des langues sont très élevés : près de neuf sur dix de ceux qui ont été élevés dans un bain linguistique avec l'arabe, le portugais, l'espagnol ou l'anglais maîtrisent cette langue à l'âge adulte, et c'est le cas de plus de sept sur dix pour l'italien, et de six sur dix pour l'allemand. Si l'on se penche sur les 15 % de ceux qui ont grandi dans un bain linguistique contenant une ou plusieurs langues étrangères mais qui n'en maîtrisent aucune à l'oral à l'âge adulte, on constate que cette absence ne concerne pas toutes les langues de la même manière, et que certaines langues se sont perdues plus que d'autres. C'est notamment

---

10. Stéphanie CONDON, « Pratiques et transmission des créoles antillais dans la "troisième île" », *Espace populations sociétés*, n° 2, 2004, p. 293-305.

11. Dans l'enquête, la maîtrise est définie comme étant la capacité de parler une langue.

Tableau 2 – Les transmissions linguistiques en France

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte
Le bain linguistique à 5 ans comprenait une ou plusieurs langues étrangères...	16	5	23	9	3	36
<i>et la personne déclare ultérieurement en maîtriser une ou plusieurs à l'oral</i>	85	62	47	76	81	74
<i>et la personne déclare ultérieurement n'en maîtriser aucune à l'oral</i>	15	38	53	24	19	26
Le bain linguistique à 5 ans comprenait une ou plusieurs langues régionales ou des Outre-mer (y compris le créole, les autres langues des Outre-mer de Guyane, le kibushi et le shimaore)	6	73	49	72	71	60
<i>et la personne déclare ultérieurement en maîtriser une ou plusieurs à l'oral</i>	23	95	69	92	97	85
<i>et la personne déclare ultérieurement n'en maîtriser aucune à l'oral</i>	77	5	31	8	3	15

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.  
 Note de lecture : en Martinique, 81 % de ceux qui ont baigné dans un bain linguistique à 5 ans comportant des langues étrangères déclarent ultérieurement maîtriser au moins une langue étrangère.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

le cas des langues nigéro-congolaises, dont les interviewés qui ont grandi dans des bains linguistiques afférents déclarent relativement plus que les autres ne maîtriser que le français à l'âge adulte (32 %). C'est aussi le cas de ceux qui ont grandi avec l'italien ou l'allemand (27 % d'entre eux ne maîtrisent aucune langue étrangère, quelle qu'elle soit, à l'âge adulte).

Comparativement, seuls 23 % de ceux qui ont grandi dans un bain linguistique comprenant une ou plusieurs langues régionales en maîtrisent au moins une à l'âge adulte. Déjà rares dans les bains linguistiques, ces langues sont donc faiblement transmises. Des travaux précédents ont montré qu'en France métropolitaine, la plupart des langues régionales ont été parlées en famille seulement de façon occasionnelle, en accompagnement du français, et plus souvent par un seul parent<sup>12</sup>. Par ailleurs, les usages de ces langues régionales sont

12. F. HÉRAN, A. FILHON et C. DEPREZ, « La dynamique des langues en France au fil du xx<sup>e</sup> siècle », art. cité.

plus restreints dans la vie sociale que ceux des langues étrangères (notamment les plus courantes). Le cumul de ces deux phénomènes explique que les langues régionales se transmettent moins bien que les langues étrangères.

Le constat est très différent dans les Outre-mer. En Guyane et à Mayotte, les enquêtés sont proportionnellement plus nombreux qu'en France métropolitaine à avoir grandi dans un bain linguistique comprenant une ou plusieurs langues étrangères (respectivement 23 % et 36 %) et la part de ceux ayant reçu une langue des Outre-mer est plus faible que celle observée dans les Antilles et à La Réunion (49 % et 60 %, contre environ 70 % dans les trois autres territoires). Toutefois, à l'âge adulte, on observe que les Guyanais et les Mahorais sont proportionnellement plus nombreux à maîtriser une langue des Outre-mer qu'une langue étrangère (69 % et 47 % en Guyane et 85 % et 74 % à Mayotte). Autrement dit, dans ces deux territoires, où les dynamiques migratoires sont fortes et les arrivants maîtrisent diverses langues étrangères, les langues des Outre-mer (en l'occurrence le créole guyanais et le shimaore) deviennent des langues véhiculaires<sup>13</sup>. Par ailleurs, on observe que les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement plus nombreux à avoir grandi dans un bain linguistique comprenant une ou plusieurs langues des Outre-mer. De plus, la part d'habitants de Guadeloupe, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion ayant grandi dans un bain linguistique comptant au moins une langue des Outre-mer et la maîtrisant aujourd'hui, est au moins égale voire beaucoup plus importante que la part d'habitants de France métropolitaine ayant grandi dans un bain linguistique comptant au moins une langue étrangère, et déclarant la maîtriser à l'oral aujourd'hui.

### **Les apprentissages scolaires favorisent l'anglais et l'espagnol en France métropolitaine**

Les répertoires linguistiques ne sont pas le décalque des langues transmises en famille, car d'autres voies d'apprentissage viennent les compléter au premier rang desquelles la scolarisation<sup>14</sup>. Si l'enquête *Pratiques culturelles* n'interroge pas directement sur les langues apprises, celles-ci se déduisent en partie de l'écart entre les langues héritées et les langues maîtrisées ou utilisées.

---

13. I. LÉGLISE, « Guyane: une extraordinaire diversité, un casse-tête pour les institutions », art. cité, p. 5.

14. D'autres modes d'apprentissage des langues existent, comme le fait d'aller vivre dans un autre pays, mais l'expatriation concerne un nombre relativement faible de personnes. Le nombre de Français vivant à l'étranger s'établit à 1 614 772 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Voir <https://www.vie-publique.fr/en-bref/283598-la-communaute-francaise-letranger-au-1er-janvier-2022>. On peut également apprendre une langue en étant exposé à des contenus culturels étrangers, mais il est difficile de mesurer précisément l'impact de cet apprentissage.

En France métropolitaine, 44 % des répondants déclarent utiliser une autre langue que le français, que ce soit dans la sphère privée, au travail ou en vacances, alors qu'on l'a vu, seuls 16 % des répondants disent avoir été élevés dans un bain linguistique comportant une langue étrangère quand ils étaient enfants. Le curriculum scolaire favorise en particulier l'anglais et l'espagnol, et dans une moindre mesure l'allemand. La diffusion de l'enseignement de l'anglais – langue officielle de soixante-sept pays dans le monde et des institutions internationales comme les Nations unies et l'Union européenne – doit également aux transformations liées à la globalisation de la culture, à la massification du tourisme, à l'internationalisation des marchés du travail et des échanges commerciaux. L'enseignement de l'espagnol – langue officielle de vingt-sept États ou territoires – est également très répandu. Celui de l'allemand correspond à une volonté de construction d'un espace européen (encadré 3). Ainsi, 31 % des répondants disent maîtriser l'anglais alors que seuls 1 % ont déclaré avoir grandi dans une famille dans laquelle au moins un des deux parents leur parlait cette langue lorsqu'ils avaient 5 ans. De même, l'espagnol est maîtrisé par 11 % des répondants, alors que cette langue est elle aussi fort peu transmise dans le cercle familial (2 % des répondants vivaient dans une famille où on leur parlait en espagnol à l'âge de 5 ans). La situation de l'arabe semble très différente, puisque 6 % des répondants le maîtrisent, ce qui correspond au niveau des socialisations familiales précoces (6 % des répondants déclarent avoir grandi dans une famille où on leur parlait arabe à 5 ans).

Dans les territoires ultramarins, si l'utilisation importante des langues des Outre-mer au quotidien est le reflet d'une transmission importante de ces langues durant l'enfance, les autres formes d'apprentissage semblent avoir un effet plus limité qu'en France métropolitaine sur la maîtrise des langues étrangères. En effet, comme observé dans le cas des enquêtés en France métropolitaine, la part des Guadeloupéens, des Martiniquais et des Réunionnais ayant reçu l'anglais durant leur enfance est très faible (moins de 1 %). Mais, à la différence de la France métropolitaine, le nombre de répondants déclarant maîtriser cette langue à l'âge adulte et l'utiliser au quotidien est relativement modeste. Ainsi, en Guadeloupe par exemple, 17 % des enquêtés déclarent maîtriser l'anglais et seulement 13 % disent l'utiliser dans la sphère privée, au travail ou en vacances, soit près de deux fois moins qu'en France métropolitaine. Ces écarts entre les deux territoires peuvent s'expliquer par un niveau de qualification moins important en Guadeloupe qu'en France métropolitaine. En 2017, alors qu'à l'échelle nationale 22 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus n'avait pas de diplôme, ce chiffre s'élevait à près de 36 % en Guadeloupe<sup>15</sup>.

---

15. Source : recensement de la population 2017.

## Les répertoires linguistiques de la population française

Ces dynamiques de socialisation construisent ensemble les répertoires linguistiques de la population, dont l'enquête *Pratiques culturelles* permet d'approcher la diversité selon les territoires (en France métropolitaine ou dans les Outre-mer). Mais avant de les décrire et de les analyser, une série de remarques préliminaires s'impose.

La première est d'ordre intellectuel : les usages des langues, en France métropolitaine comme dans les Outre-mer, sont souvent poreux et, le plus souvent, les langues se mêlent. Même les familles qui ne transmettent que leur langue d'origine à leurs enfants y introduisent souvent des mots de français, notamment liés au suivi scolaire (comme le terme « carnet de correspondance », par exemple<sup>16</sup>). Inversement, même les jeunes nés en milieu francophone parsèment leur lexique de mots non français (anglais, arabe, espagnol, etc.), indépendamment de leur maîtrise de ces langues. Ainsi, dans les Outre-mer, de nombreux travaux soulignent que l'interlecte – situation où le français et une autre langue se mélangent – s'est largement développé dans les Antilles et à La Réunion, que cela soit dans les discussions, dans la presse ou au travail<sup>17</sup>. Par ailleurs, les langues des Outre-mer, à base francophone, anglophone, néerlandophone ou mêlant les langues des pays voisins, sont par nature des langues qui mêlent des héritages linguistiques divers.

La deuxième remarque est d'ordre analytique. Les effets du bilinguisme, comme du plurilinguisme, ont été àprement discutés<sup>18</sup> sur le plan des effets neurologiques et cognitifs, mais aussi sociologiques et socio-linguistiques. La recherche considère désormais que le bilinguisme est plutôt favorable au développement des capacités attentionnelles, des compétences métalinguistiques et des facultés d'abstraction<sup>19</sup>. En revanche, le fait de parler des langues non ou peu reconnues socialement et économiquement peut produire des formes

---

16. Christine DEPPEZ, « La transmission des langues d'immigration dans l'enquête sur l'histoire familiale annexée au recensement de 1999 », *Migrations et plurilinguisme en France. Cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques*, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, n° 2, 2008, p. 34-42.

17. Véronique GEORGES DANIEL, « Interlangues françaises et créoles français », *Revue française de linguistique appliquée*, vol. X, n° 1, 2005, p. 25-37.

18. Cette discussion a été particulièrement vive autour du pré-rapport Benisti datant de 2004, qui portait une vision pathogène du plurilinguisme, vision abandonnée dans le rapport final publié en 2005. Sur ce point, voir Valelia MUNI TOKE, « Fantasma d'un plurilinguisme pathogène : le cas des rapports dits "Benisti" », *Le Français aujourd'hui*, vol. 164, n° 1, 2009, p. 35-44.

19. Francine COUËTOUX-JUNGMAN et Claire EXTRAMIANA, « Du bilinguisme familial chez les enfants », *Hommes & migrations*, n° 1288, 2010. Les auteurs signalent que le bilinguisme est souvent considéré comme le fait d'être à l'aise dans deux langues à l'écrit comme à l'oral. Or une forme répandue de bilinguisme est caractérisée par une maîtrise « passive » d'une langue (compréhension mais pas expression, ou oral mais pas écrit par exemple).



de clivages linguistiques et psychologiques<sup>20</sup>. Cela peut également produire des handicaps sociaux : un travail de recherche récent portant sur la France a ainsi montré qu'un bain linguistique bilingue était corrélé négativement avec la réussite scolaire, notamment aux niveaux les plus élevés, dans le cas des langues minorées socialement (cette corrélation négative est plus marquée chez les descendants de l'immigration nord-africaine et moins chez les ressortissants d'Europe du Sud<sup>21</sup>).

La troisième remarque est d'ordre méthodologique. L'enquête *Pratiques culturelles* interrogeait successivement sur les langues maîtrisées et sur les langues utilisées au quotidien. Les questions posées étaient les suivantes : « Maîtrisez-vous une autre langue que le français, c'est-à-dire une langue dans laquelle vous êtes capable de vous exprimer à l'oral ? » puis : « Et aujourd'hui, que ce soit chez vous, au travail ou pendant les vacances, vous arrive-t-il d'utiliser une autre langue que le français ? » Si la maîtrise et l'usage d'une langue peuvent être des choses distinctes, notamment parce que certaines peuvent être utilisées dans certains espaces sociaux mais pas dans d'autres en fonction de leur utilité perçue, etc., l'observation des données recueillies montre une grande cohérence des réponses sur les deux questions. Nous nous centrerons donc pour ce qui suit sur l'analyse des langues maîtrisées (tableau 3).

### **Français et langue étrangère en France métropolitaine, langues des Outre-mer dans les territoires ultramarins**

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment des socialisations linguistiques, les répertoires linguistiques des populations résidant en France métropolitaine et dans les Outre-mer s'avèrent très contrastés.

Le monolinguisme en langue française concerne 54 % de la population en France métropolitaine. Et maîtriser une autre langue que le français signifie principalement maîtriser une langue étrangère (44 % des cas), notamment l'anglais (31 % de la population de France métropolitaine déclarent maîtriser cette langue), qui supprime largement les autres langues d'Europe. L'espagnol (11 %), l'allemand (4 %), l'italien (4 %) et le portugais (2 %) correspondent à une immigration ancienne et/ou bénéficient d'un enseignement scolaire

---

20. Barbara ABDELILAH-BAUER, *Le Défi des enfants bilingues, grandir et vivre en parlant plusieurs langues*, Paris, La Découverte, 2006 ; Ranka BIJELJAC-BABIC, « Acquisition de la phonologie et bilinguisme précoce », dans Michel KAIL et Michel FAYOL, *L'Acquisition du langage*, Paris, PUF, 2000, p. 169-192 ; Alexandre DUCHÈNE, « Néolibéralisme, inégalités sociales et plurilinguisme : l'exploitation des ressources langagières et des locuteurs », *Langage et société*, n° 136, 2011, p. 81-108 ; Alexandra FUJON, « Le patrimoine linguistique africain en France », *Hommes & Migrations*, n° 1332, 2021, p. 171-176.

21. Séréna VIGEZZI, Lidia PANICO, Sébastien GROBON et Delphine REMILLON, "Early exposure to bilingualism and subsequent school trajectories", *Revue française de sociologie*, n° 2, vol. 62, 2021, p. 283-318.

Tableau 3 – Maîtrise du français et des autres langues en France

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte
Maîtrise uniquement le français	54	5	26	11	4	3
Maîtrise une ou plusieurs autres langues régionales de France	2	88	59	82	90	82
<i>Dont : autres langues des Outre-mer de Guyane*</i>	-	-	7	-	-	-
<i>créoles**</i>	< 1	88	47	80	90	-
<i>kibushi</i>	-	-	-	-	-	18
<i>shimaore</i>	-	-	-	-	-	62
Maîtrise une ou plusieurs langues étrangères	44	20	22	14	11	15
<i>Dont : allemand</i>	4	< 1	-	1	-	-
<i>anglais</i>	31	17	6	9	9	2
<i>arabe</i>	6	< 1	< 1	1	-	< 1
<i>comorien</i>	-	-	-	-	-	10
<i>espagnol</i>	11	5	3	2	2	< 1
<i>italien</i>	4	< 1	< 1	< 1	-	< 1
<i>portugais</i>	2	< 1	13	-	< 1	-
<i>russe</i>	< 1	-	-	-	< 1	-

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.

Note de lecture : en France métropolitaine, 54 % de la population déclarent ne maîtriser que le français, 2 % déclarent maîtriser aussi une langue régionale et 44 % aussi une langue étrangère.

\* Cet item comprend le sranan-tongo, l'aluku-tongo, le djuka, le taki-taki, le kal'na, le palikur et le saramanca.

\*\* Créole guadeloupéen en Guadeloupe, créole martiniquais en Martinique, créole réunionnais à La Réunion et créole guyanais en Guyane.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

bien implanté. L'arabe (6 %) correspond à une immigration plus récente et bénéficie d'un enseignement rare. Enfin, seuls 2 % de la population de France métropolitaine maîtrise une ou plusieurs langues régionales.

Les choses sont tout autres dans les Outre-mer. D'abord, le monolinguisme en langue française ne concerne qu'une minorité de la population (entre 3 % et 26 % de la population selon les territoires). Par ailleurs, la maîtrise des langues des Outre-mer est très répandue. Ainsi, 90 % des Martiniquais, 88 % des Guadeloupéens et 80 % des Réunionnais maîtrisent le créole. C'est aussi le cas d'un peu moins de la moitié des Guyanais. En Guyane, 7 % de la population parle au moins une autre langue des Outre-mer de Guyane<sup>22</sup> et 22 % maîtrisent une langue étrangère, plus particulièrement celles liées à la présence d'immigrés et descendants d'immigrés, notamment originaires du Brésil, dont la langue est le portugais (13 % des Guyanais le maîtrisent).

22. Les langues des Outre-mer de Guyane regroupent ici le sranan tongo, l'aluku tongo, le saramanca, le djuka, le palikur, le wayampi et le kalina.

À Mayotte, le shimaore et le kibushi sont aussi maîtrisés par une part importante de la population (respectivement 62 % et 18 % des Mahorais). Dans tous les cas, les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement entre deux et quatre fois moins nombreux à maîtriser une langue étrangère (entre 11 % et 22 % de la population) qu'en France métropolitaine.

Mais ce qui distingue plus fondamentalement les différents territoires, c'est qu'en France métropolitaine, le plurilinguisme associe le français et une langue régionale ou étrangère tandis que dans les Outre-mer, la maîtrise du français n'est pas systématique. Ceci est lié à l'histoire coloniale (qui s'est accompagnée d'une position répressive sur certaines langues locales<sup>23</sup>), à la départementalisation tardive de ces territoires (en 1946 pour les quatre DROM historiques<sup>24</sup> et en 2011 pour Mayotte) et à l'instauration plus récente de l'école gratuite et obligatoire, en langue française, dans ces territoires<sup>25</sup>. Autrement dit, si les locuteurs de l'alsacien ou du basque, du breton ou du platt de Lorraine parlent aussi le français, ce n'est pas toujours le cas des locuteurs des langues des Outre-mer. De fait, les difficultés de lecture (en français) sont très présentes chez les jeunes dans les territoires ultramarins : environ un quart des Guadeloupéens, des Martiniquais et des Réunionnais âgés de 16 à 25 ans et ayant participé à la Journée défense et citoyenneté éprouvent des difficultés à lire. Le constat est encore plus alarmant en Guyane et à Mayotte où respectivement 47 % et 71 % de ces jeunes ont des difficultés de lecture alors que la moyenne nationale s'établit à un peu moins de 10 %<sup>26</sup>. La langue parlée durant l'enfance est un élément explicatif, « le français n'étant la langue maternelle que d'un Mahorais sur dix<sup>27</sup> ». De même, une enquête par entretien en milieu scolaire a montré qu'en Guyane, environ deux tiers des enfants ne parlent pas

---

23. Sous la III<sup>e</sup> République, il est interdit de parler créole à l'école. Jean-Christophe GAY, *La France d'Outre-mer. Terres éparées, sociétés vivantes*, Paris, Armand Colin, 2021, p. 37.

24. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion.

25. L'enseignement primaire (en français) est décrété obligatoire et gratuit en 1848 dans les Antilles, en Guyane et à La Réunion, au moment de l'abolition de l'esclavage, mais seulement en 1961 à Wallis et à Futuna, quand le territoire passe du statut de protectorat, acquis en 1887, au statut de territoire d'Outre-mer, et les mises en application sont parfois bien plus tardives. Il faut attendre 1963 pour que le premier collège ouvre ses portes à Dzaoudzi, chef-lieu de Mayotte et 1988 pour que la scolarisation devienne obligatoire dans ce département. Baptiste BECK, « La transmission des langues en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion », *Cahiers québécois de démographie*, vol. 46, n° 2, 2017, p. 241-262 ; Nicolas ROINSARD, « Des inégalités aux mobilités Outre-mer : une sociologie des migrations dans la France de l'océan Indien (Mayotte, La Réunion) », dans Philippe VITALE (sous la dir. de) *Mobilités ultramarines*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, 2015, p. 95-117 ; Laurent PUREN, « Contribution à une histoire des politiques linguistiques éducatives mises en œuvre en Guyane française depuis le XIX<sup>e</sup> siècle », dans Isabelle LÉGLISE et Bettina MIGGE (sous la dir. de), *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : regards croisés*, Paris, IRD, 2007, p. 279-296. Antoine MATH, « Mayotte. La situation économique et sociale », *Chronique internationale de l'IRIS*, n° 134, janvier 2012.

26. Léa CHABANON, « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », *Note d'information*, n° 21.27, juin 2021.

27. Véronique DAUDIN et Fabrice MICHAËLESKO, « Quatre jeunes sur dix en grande difficulté à l'écrit à Mayotte », *Population*, n° 70, 2014 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1291829>).

**Tableau 4 – Maîtrise du français en Guyane et à Mayotte, en fonction de l'âge, du diplôme et du lieu de naissance**

En %

		Guyane	Mayotte
<b>Maîtrise du français (sur toute la population)</b>		<b>88</b>	<b>55</b>
En fonction de l'âge	15-24 ans	95	82
	25-39 ans	91	50
	40-59 ans	84	41
	60 ans et +	82	29
Possède un diplôme*	Oui	94	93
	Non	83	41
En fonction du lieu de naissance	Né en Guyane/né à Mayotte	94	75
	Né en France hors Guyane/né en France hors Mayotte	94	89
	À l'étranger	79	36

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.  
 Note de lecture : en Guyane, 95 % des 15 à 24 ans déclarent maîtriser le français.  
 \* Un BEP/CAP, un baccalauréat ou un diplôme du supérieur.

Source : enquête sur les pratiques culturelles en Guyane et à Mayotte (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

le français avant leur entrée à l'école<sup>28</sup>. L'enquête *Pratiques culturelles* montre quant à elle que « seuls » 88 % des Guyanais et surtout 55 % des Mahorais maîtrisent le français<sup>29</sup> (tableau 4).

### En France métropolitaine, une progression de la maîtrise des langues étrangères au fil des générations

En France métropolitaine, le monolinguisme en français tend à décroître au fil des générations (plus de 70 % des 65 ans et plus ne maîtrisent que le français contre 36 % des 15-24 ans). Il est associé aux populations les moins diplômées et aux catégories populaires (75 % des titulaires d'un CAP ou BEP ne maîtrisent que le français contre 26 % des titulaires d'un bac +3 ou plus et 68 % des ouvriers ne maîtrisent que le français contre 32 % des cadres). Enfin, le monolinguisme est logiquement plus répandu dans la population majoritaire<sup>30</sup> (62 %) que chez les immigrés ou descendants d'immigrés (22 %). La maîtrise des langues étrangères, quant à elle, se diffuse au fil des générations. Mais cette diffusion bénéficie particulièrement à l'anglais, première langue étrangère d'enseignement mais aussi langue de la mondialisation des

28. Isabelle LÉGLISE, « Des langues, des domaines, des régions. Pratiques, variations, attitudes en Guyane », dans I. LÉGLISE et B. MIGGE (sous la dir. de), *Pratiques et attitudes linguistiques en Guyane, op. cit.*, p. 29-47.

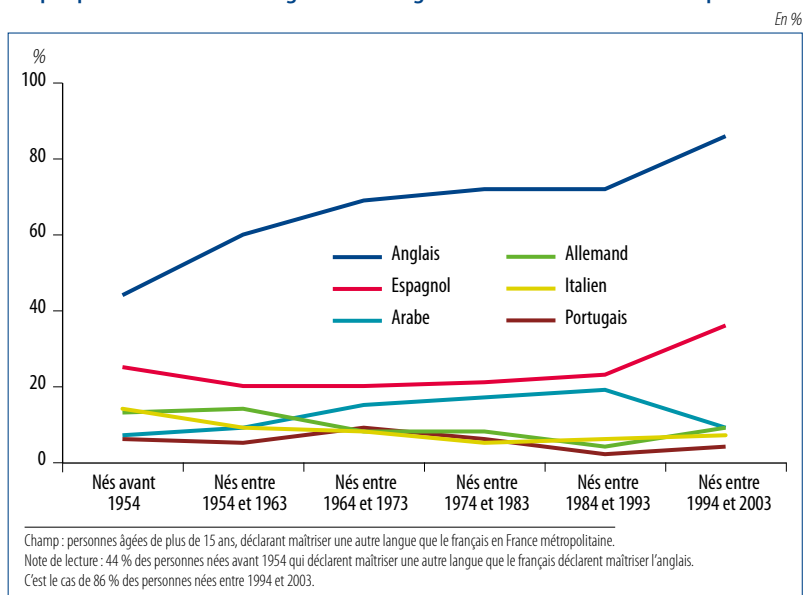
29. En Guyane et à Mayotte, une question sur la maîtrise du français a été ajoutée au questionnaire (cette question n'est pas présente dans le questionnaire en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion).

30. Nous reprenons ici la terminologie utilisée dans l'enquête *Trajectoires et Origines* (TeO), pour désigner les populations sans ascendance migratoire (sur deux générations).

échanges et des mobilités internationales, et à l'espagnol, seconde langue étrangère enseignée, ce qui marque la primauté du poids de l'école dans la construction des répertoires linguistiques individuels (graphique 1).

Ainsi, parmi ceux qui maîtrisent une autre langue que le français, la part de ceux qui déclarent maîtriser l'anglais varie de 44 % chez les 65 ans et plus en 2018 (nés avant 1954) à 86 % chez les 15-24 ans (nés entre 1994 et 2003). Cette progression est nettement liée à la durée de la scolarisation, puisque, toujours parmi ceux qui maîtrisent une autre langue que le français, cette part est maximale chez les plus diplômés (90 % des bac +3 et plus déclarent le maîtriser contre 41 % chez les titulaires d'un CAP ou d'un BEP) et les catégories supérieures (89 % des cadres et professions intellectuelles supérieures déclarent le maîtriser contre 38 % des ouvriers). Enfin, on note également un effet genré dans la maîtrise de l'anglais : 73 % des hommes déclarent le maîtriser contre 65 % des femmes. Ceci peut avoir deux explications complémentaires. D'abord, un effet lié aux filières de formation : l'anglais est peu enseigné dans les filières du soin, du droit ou des sciences humaines et sociales où les filles sont plus nombreuses à être inscrites, tandis qu'il l'est systématiquement dans les filières d'ingénierie et technico-commerciales où les garçons sont plus représentés. Ensuite, la réponse

**Graphique 1 – Maîtrise des langues et effets générationnels en France métropolitaine**



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

à cette question relève de l'auto-évaluation et l'on sait qu'à niveau de compétence égale, les filles ont tendance à se juger moins aptes que les garçons<sup>31</sup>. Dans le cas de l'espagnol, on observe une baisse de la maîtrise déclarée au fil des générations jusqu'à la génération née entre les années 1974 et 1983 (âgés de 35 à 44 ans en 2018), puis une hausse dans les jeunes générations : les effets de la scolarisation (et de la massification de l'enseignement de l'espagnol) contrebalancent donc la baisse des migrations hispanophones. D'autres langues, également liées à des vagues migratoires anciennes, et moins soutenues par la diffusion de l'enseignement, tendent à disparaître du patrimoine linguistique national. Ainsi, toujours parmi ceux qui maîtrisent une autre langue que le français, la part d'italophones baisse drastiquement au fil des générations, à mesure que les vagues migratoires italiennes s'éloignent dans le temps (la maîtrise de l'italien concerne ainsi en 2018 14 % des 65 ans et plus [nés avant 1954] et seulement 7 % des 15-24 ans [nés après 1994]).

Le cas de l'arabe mérite qu'on s'y arrête : selon l'enquête *Pratiques culturelles*, en France métropolitaine, sa maîtrise baisse nettement chez les 15-24 ans puisqu'elle est divisée par près de deux par rapport aux 25-34 ans (19 % contre 9 %). À cet effet quantitatif s'ajoute un effet plus qualitatif, lié à la minoration sociale de l'arabe, ce que le témoignage du journaliste Nabil Wakim corrobore, puisqu'il explique comment il a « oublié » la langue de ses parents pour s'intégrer plus efficacement<sup>32</sup>. De fait, ce fléchissement peut être aussi lié à une sous-déclaration des plus jeunes dont la maîtrise de l'arabe est souvent seulement orale, alors que le contexte français se caractérise par un rapport à la langue qui valorise principalement la norme objective, grammaticale<sup>33</sup> : il peut en résulter une dévalorisation dans l'auto-évaluation de leurs compétences. Ces effets générationnels sont mêlés à des effets de stratification sociale, les migrations ayant souvent été des migrations de travail peu qualifié<sup>34</sup> : ainsi, parmi les usagers d'une autre langue que le français, les locuteurs de l'arabe sont aujourd'hui

---

31. Christian BAUDELLOT et Roger ESTABLET, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Paris, Nathan, 2007. Ce trait perdure comme l'indique le fait que la récente réforme du bac a produit un effet d'éviction chez les filles par rapport aux mathématiques (une baisse de la proportion de filles en spécialité maths au bac alors que cette part progressait doucement depuis 1994 en terminale scientifique S). Voir les notes de la DEPP, « Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée. Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général », *Note de la DEPP*, n° 21-22, et « À la rentrée 2021, des choix d'enseignements de spécialité en première et en terminale générale proches de ceux de 2020 », *Note de la DEPP*, n° 21-41. Voir également <https://femmes-et-maths.fr/2022/01/25/reforme-du-lycee-25-ans-de-recul-sur-les-inegalites-filles-garcons-en-maths/>

32. Nabil WAKIM, *L'Arabe pour tous. Pourquoi ma langue est taboue en France*, Paris, Seuil, 2020.

33. Françoise GADET, *La Variation sociale en français*, Paris, Ophrys, 2003 ; Jacqueline BILLIEZ, Stéphanie GALLIGANI, Vincent LUCCI, Monica MASPERI, Agnès MILLET et Cyril TRIMAILLE, « Représentations sociales, pratiques langagières et questions identitaires chez les sujets plurilingues », *Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain*, vol. 28, n° 3-4, 2002, p. 59-78.

34. Gérard NOIRIEL, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Seuil, 2016.

plus représentés chez les ouvriers (22 %), les employés (18 %) et les inactifs (20 %). Et ils se mêlent aussi à un effet genré puisque les femmes sont proportionnellement 1,5 fois plus nombreuses que les hommes à déclarer maîtriser l'arabe (15 % contre 10 %).

En France métropolitaine, la maîtrise des langues étrangères est donc liée à deux effets générationnels principaux : les migrations (plus ou moins anciennes) qui favorisent un usage de l'arabe (35 % des immigrés et 27 % des descendants d'immigrés l'utilisent) ou un « oubli » des langues de migration plus anciennes (comme l'espagnol ou l'italien qui se transmettent peu) et la scolarisation (qui favorise principalement l'anglais, sans lien avec des dynamiques diasporiques, puisque 81 % de la population majoritaire parlant une autre langue que le français l'utilise contre 53 % des descendants d'immigrés et 36 % des immigrés).

### **Dans les territoires ultramarins, des langues des Outre-mer maîtrisées par une part importante des jeunes**

L'enquête en Guyane et à Mayotte montre que la maîtrise du français obéit également à des effets de génération et de diplôme<sup>35</sup>, auxquels s'ajoute l'effet du territoire où les répondants ont grandi. En effet, 95 % des Guyanais et 82 % des Mahorais âgés de 15 à 24 ans disent maîtriser le français, contre respectivement 82 % et 29 % des habitants de ces territoires âgés de 60 ans et plus (tableau 4). Par ailleurs, en Guyane, 94 % des diplômés disent maîtriser le français, contre 83 % de ceux n'ayant aucun diplôme. L'écart est encore plus marqué à Mayotte où les diplômés sont plus de deux fois plus nombreux que les non-diplômés à maîtriser la langue française (93 % contre 41 %). Enfin, le lieu de naissance joue sur la maîtrise du français : si 94 % des Guyanais nés en Guyane et en France hors Guyane déclarent le maîtriser, ce pourcentage s'éleve à 79 % chez les Guyanais nés à l'étranger. Encore une fois, l'écart est plus important à Mayotte où 36 % des Mahorais nés à l'étranger disent maîtriser la langue française contre 75 % de ceux nés à Mayotte et 89 % de ceux nés en France hors Mayotte. Si ces écarts peuvent en partie s'expliquer par l'utilisation importante et quotidienne de langues des Outre-mer (notamment le créole en Guyane, le shimaore et le kibushi à Mayotte) et de langues étrangères (le portugais, le créole haïtien et le néerlandais en Guyane, le comorien à Mayotte), ils s'expliquent aussi par un enseignement en langue française plus tardif et le fait qu'une part importante de la population n'a pas été scolarisée en France (notamment à Mayotte).

Par ailleurs, la maîtrise des langues des Outre-mer est marquée par des effets générationnels contrastés dans les territoires ultramarins

---

35. Les diplômés correspondent ici aux détenteurs d'un BEP-CAP, un baccalauréat ou un diplôme du supérieur et les non-diplômés regroupent les sans diplômes, les titulaires d'un CEP et les titulaires d'un BEPC.

(graphiques 2, 3, 4, 5 et 6). En Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion et en Guyane, la maîtrise des langues des Outre-mer est plus répandue chez les plus âgés. En effet, en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, environ huit jeunes (entre 15 et 24 ans) sur dix maîtrisent le créole, contre au moins neuf sur dix des 65 ans et plus. C'est également le cas en Guyane, puisque les 15-24 ans sont proportionnellement moins nombreux que les 55-64 ans à maîtriser le créole guyanais (respectivement 49 % et 68 %). De même, les Guyanais âgés de 65 ans et plus sont ceux qui maîtrisent le plus le taki-taki, langue non reconnue comme langue de France (12 % contre 0 à 5 % pour les générations plus jeunes). C'est aussi le cas avec le kibushi à Mayotte, que les populations les plus âgées maîtrisent davantage (32 % des plus de 65 ans contre 17 % des 15-24 ans). Cette plus grande maîtrise chez les Mahorais les plus âgés s'explique par une installation ancienne de Malgaches à Mayotte (pour rappel, le kibushi est proche du malgache parlé dans le nord-ouest de Madagascar). Au contraire, à Mayotte, le shimaore est davantage maîtrisé par les plus jeunes : 72 % des 15-24 ans déclarent maîtriser cette langue, contre 45 % des 55-64 ans et 61 % des 65 ans et plus. Cela est dû au fait que le shimaore devient une langue véhiculaire, notamment pour les jeunes comoriens arrivant sur le territoire mahorais.

La maîtrise des langues étrangères dans les Outre-mer, comme en France métropolitaine, obéit à des effets générationnels liés à la chronologie de la massification scolaire et des flux migratoires. Si, à tout âge, le niveau de maîtrise de l'anglais est moins important que dans la population de France métropolitaine, on observe que les jeunes ultramarins sont proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à maîtriser cette langue. Par exemple, 26 % des Guadeloupéens âgés de 15 à 24 ans et 20 % des Réunionnais du même âge maîtrisent l'anglais, contre respectivement 7 % et 3 % de leurs aînés âgés de 65 ans et plus. À Mayotte, la maîtrise de l'anglais est rare dans toutes les classes d'âges (1 % chez les 35-44 ans et au maximum 3 % chez les 25-34 ans). Il en va de même pour l'espagnol : même si les jeunes Guadeloupéens, Guyanais et Réunionnais demeurent proportionnellement moins nombreux que les jeunes en France métropolitaine, ils maîtrisent davantage cette langue que leurs aînés. Par exemple, en Guadeloupe, 10 % des 15-24 ans disent maîtriser l'espagnol alors que les plus de 65 ans ne sont que 1 % dans ce cas. Comme en France métropolitaine, ceci peut en partie s'expliquer par les effets de la scolarisation.

En Guyane et à Mayotte, d'autres langues étrangères présentes sont le reflet de l'installation plus ou moins récente d'habitants des pays environnants. Ainsi, en Guyane, on constate que 15 % des 65 ans et plus maîtrisent le portugais alors que seuls 7 % des 15-24 ans déclarent maîtriser cette langue. À Mayotte, 9 % des 65 ans et plus et 12 % des 55-64 ans maîtrisent le malgache, contre 1 % des 15-24 ans.

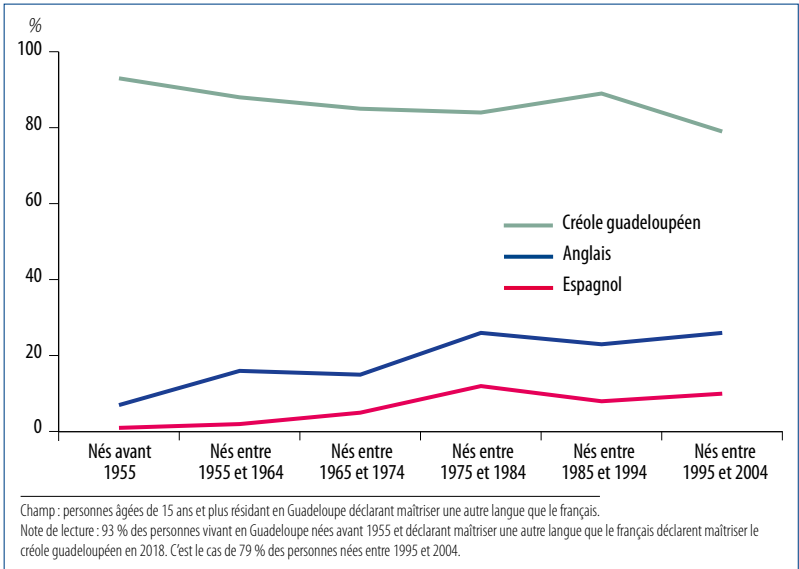


Dans les deux cas, cela correspond à une installation ancienne de populations allophones, des Brésiliens en Guyane et des Malgaches à Mayotte (comme pour le kibushi). La plus grande maîtrise du créole haïtien en Guyane et du comorien à Mayotte dans les générations les plus jeunes correspond au contraire à des vagues migratoires plus récentes. En effet, les jeunes Guyanais sont proportionnellement plus nombreux que leurs aînés à maîtriser le créole haïtien (11 % des 15-24 ans contre 4 % des 55-64 ans) et à Mayotte, les générations les plus jeunes maîtrisent davantage le comorien que les autres (13 % des 15-24 ans, contre 3 % des 55-64 ans).

Enfin, la maîtrise des langues régionales apparaît socialement située dans chaque territoire. Ainsi, le créole aux Antilles, en Guyane et à La Réunion est plus souvent le fait des non-diplômés (92 % des non-diplômés déclarent le maîtriser contre 84 % des diplômés en Guadeloupe, 88 % contre 73 % à La Réunion). Le constat est le même à Mayotte avec le shimaore : sept Mahorais sur dix n'ayant pas de diplôme déclarent maîtriser cette langue contre un peu plus de cinq Mahorais sur dix ayant une qualification. Et les catégories populaires sont logiquement celles qui maîtrisent le plus ces langues : à La Réunion par exemple, 85 % des agriculteurs, des employés et des ouvriers maîtrisent le créole contre 71 % des artisans et chefs d'entreprise, des cadres et des professions intermédiaires.

**Graphique 2 – Maîtrise des langues et effets générationnels en Guadeloupe**

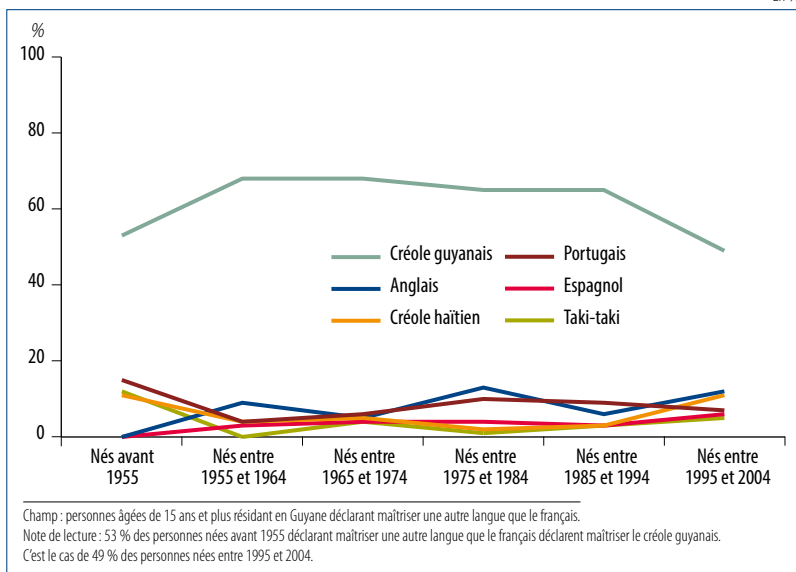
En %



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

**Graphique 3 – Maîtrise des langues et effets générationnels en Guyane**

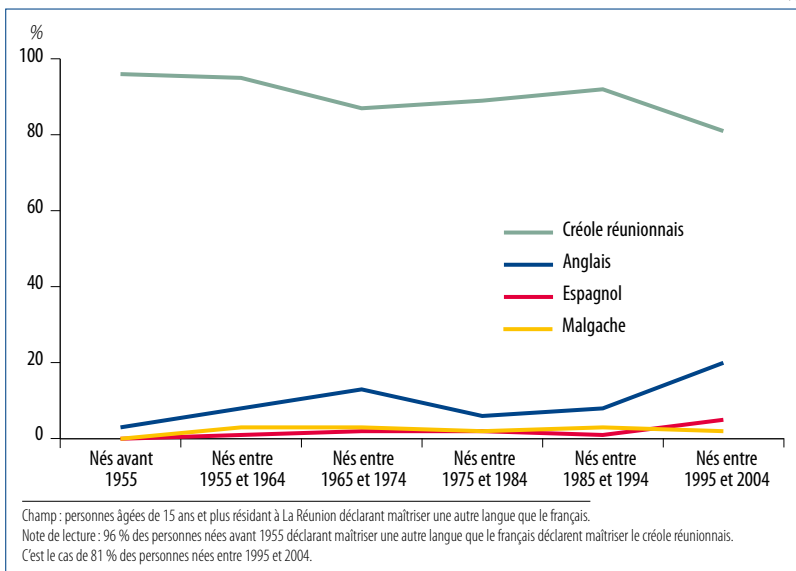
En %



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

**Graphique 4 – Maîtrise des langues et effets générationnels à La Réunion**

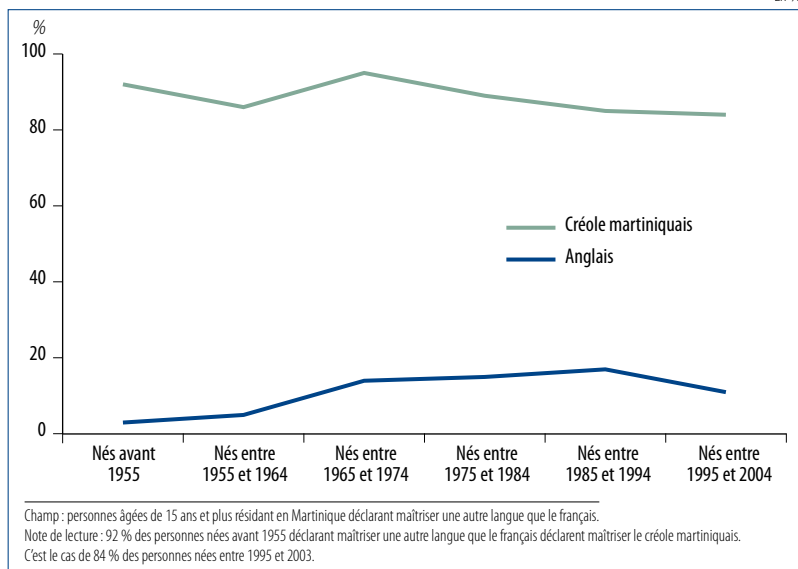
En %



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

## Graphique 5 – Maîtrise des langues et effets générationnels en Martinique

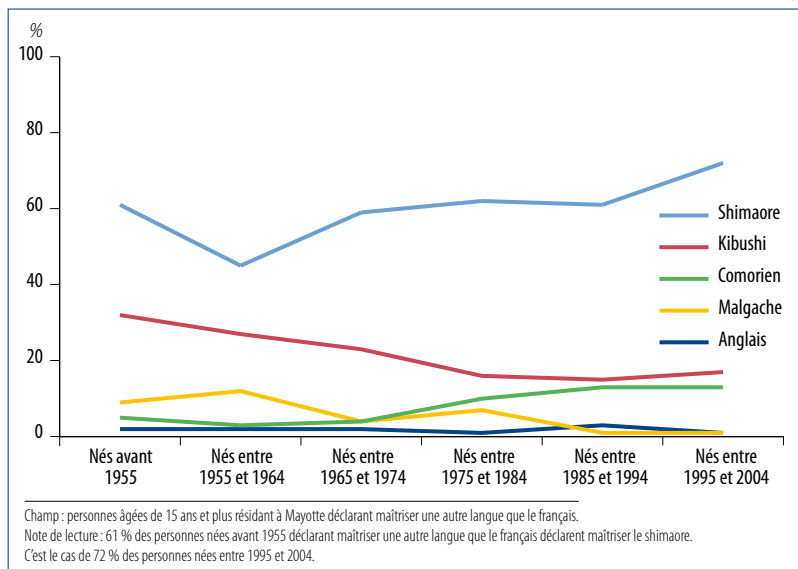
En %



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

## Graphique 6 – Maîtrise des langues et effets générationnels à Mayotte

En %



Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

## Les usages des langues dans les consommations culturelles

Ces répertoires linguistiques sont-ils mobilisés dans les consommations culturelles, c'est-à-dire dans la consultation d'informations, l'audience télévisée, le visionnage de séries et de films, la lecture de livres et l'écoute de musiques enregistrées ? Sur ce point, l'enquête *Pratiques culturelles* apporte des éléments tout à fait novateurs par rapport aux enquêtes précédentes, qui se concentraient, au mieux, sur les usages des langues dans la consultation des médias<sup>36</sup>. Prolongeant les travaux qui avaient montré le développement d'un goût générationnel chez les jeunes dans lequel la version originale (VO) était partie prenante d'une ouverture cosmopolite à la différence en matière esthétique-culturelle<sup>37</sup>, l'enquête *Pratiques culturelles* indique que la place des langues autres que le français dans les consommations culturelles, variable selon les territoires, les domaines et le niveau de maîtrise requis, est loin d'être négligeable. L'étendue des répertoires linguistiques de la population française ne se reflète qu'imparfaitement dans les consommations culturelles, puisque jouent non seulement des logiques sociales mais aussi des logiques d'offre, notamment dans les secteurs de la musique enregistrée, mais aussi de la production cinématographique et sériephilique, où la part de l'offre en langue anglaise est importante (encadré 4).

### Des consommations culturelles en d'autres langues que le français répandues dans tous les territoires...

Partout sur le territoire national, les consommations dans d'autres langues que le français sont courantes, même si leur niveau varie selon les domaines culturels et en fonction des types de compétences requises (comprendre à l'oral ou savoir lire une langue) (tableau 5).

En France métropolitaine, l'usage d'autre(s) langue(s) que le français est très répandu dans le secteur de l'écoute musicale (83 % des répondants écoutent de la musique dans une autre langue que le français). Cela correspond à des effets d'offre : à la domination de la musique anglophone s'ajoute la préférence pour l'usage de l'anglais pour des produits à ambition internationale issus d'autres aires géographiques. Mais cela correspond aussi aux modalités de réception : l'écoute de musique s'accommode d'une réception « globale » dans laquelle la musicalité de la langue tient un rôle parfois

36. L'enquête TeO indique que la maîtrise (écrite et orale) d'une langue influe sur la consultation des médias d'origine de ce pays. Cyril TRIMAILLE, « Pratiques langagières chez les adolescents d'origine maghrébine », *Hommes & migrations*, n° 1252, 2004, p. 66-73.

37. Vincenzo CICCHELLI et Sylvie OCTOBRE, *L'Amateur cosmopolite. Goûts et imaginaires culturels juvéniles à l'ère de la globalisation*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Questions de culture », 2017.

## Encadré 4

### Diversité linguistique et offre culturelle

Le secteur culturel a joué un rôle important dans la reconnaissance de la diversité des langues. Nous ne discuterons pas ici des initiatives nombreuses, notamment dans le domaine patrimonial, visant à mettre en avant les patrimoines culturels des « minorités ». En France métropolitaine, la création de l'Institut du Monde arabe (1980), l'ouverture d'un Département des arts de l'Islam au Louvre (2003) et le récent programme d'expositions organisées sous l'égide du musée du Louvre (dix-huit au total sur le territoire national) et consacrées aux arts de l'Islam mais aussi le musée national de l'histoire de l'immigration (2007) sont quelques exemples d'initiatives visant à donner aux cultures et aux arts des populations migrantes la visibilité que leur excellence mérite. Dans les territoires ultramarins, nous pouvons notamment citer le Mémorial ACTe (2015), lieu de mémoire dédié à l'esclavage, situé à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe ainsi que le MuMA (2015) à Mayotte, musée qui met à l'honneur le patrimoine historique, culturel et environnemental mahorais.

Nous nous centrerons ici sur les principaux secteurs de consommation culturelle que sont la musique enregistrée, le cinéma et les séries télévisées, la lecture et la consultation des médias, domaines couverts par l'enquête *Pratiques culturelles* quand elle interrogeait sur l'usage des langues dans les consommations culturelles. En matière de musique, la domination des musiques anglophones est ancienne (dans la pop, le R'n'B, le rap, le rock, etc.) mais les emprunts et hybridations culturelles sont légion, notamment dans le rock dit « métis »<sup>1</sup> depuis les années 1980 (avec le groupe *Carte de séjour*, *Sapho*, *Rocking Babouches*, *Elli Medeiros*, etc.) ainsi que dans l'importation (voire la re-création locale) du raï, du flamenco, de la rumba ou du chaâbi, des polyphonies corses, de la guitare manouche, et l'utilisation d'instruments populaires (luth, derbouka, cuivres latins ou accordéon). Les années 1990 ont amplifié ce mouvement avec la catégorie « *World Music* » où les musiques venues d'Afrique côtoient les musiques bretonnes, corses ou maghrébines<sup>2</sup>. Ces emprunts ont donné une visibilité aux langues de France, y compris des Outre-mer, ou aux langues non territoriales (en utilisant l'occitan, l'arabe algérien, le créole ou l'espagnol, comme dans les compositions des *Négresses vertes*, des *Saïan Supa Crew*, de *La Mano Negra*, de *L'Orchestre national de Barbès*, du *Massilia Sound System*, des *Fabulous Trobadors* ou de *Gnawa Diffusion*, etc.). La montée en puissance de ces musiques est telle que le dépôt légal (qui recense tous les documents édités, importés ou diffusés en France) a créé en 2000 des catégories spécifiques par origine géographique (musiques du monde, d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine, des Antilles/Réunion, de l'Asie/Océanie, d'Europe, etc.). En matière de cinéma, la France métropolitaine se caractérise par une politique de diffusion des films en

1. Paul MOREIRA, *Rock Métis*, Paris, Souffle, 1987.

2. Dominique CAUBET, « Vitalité de l'arabe maghrébin et création artistique en France », *Langue et cité*, n° 15, octobre 2009, p. 4-5.

version originale, la langue étant considérée comme partie intégrante de l'esthétique de l'œuvre. Même si cette pratique du cinéma en VO est concentrée dans les grandes villes (notamment Paris et sa banlieue), elle n'en constitue pas moins l'un des modes de consommation important du cinéma<sup>3</sup>, notamment chez les jeunes, tendanciellement plus diplômés, donc plus polyglottes. Ainsi, le Centre national de la cinématographie (CNC) indique que la part des entrées réalisées en France pour des films en VO augmente régulièrement : elle est passée de 16 % en 2016 à 20 % en 2020<sup>4</sup>. Là, la domination de l'anglais est écrasante, les films américains et anglais étant les plus diffusés globalement<sup>5</sup>. La généralisation de la consommation sur les plateformes de vidéos à la demande (VoD) a également facilité la consommation de contenus cinématographiques ou sériephiliques en langue étrangère (puisque diverses langues y sont automatiquement proposées pour des contenus venus des quatre coins du monde<sup>6</sup>), sans qu'un chiffrage exact de la part de la consommation en d'autres langues que le français soit disponible. Dans les Outre-mer, le développement d'un cinéma *péyi*<sup>7</sup> reste encore limité et la programmation de ces films demeure souvent restreinte à l'échelle de ces départements<sup>8</sup>.

Du côté des médias, les antennes régionales de France 3 mettent en avant certaines langues régionales, tandis qu'à la radio, le réseau France Bleu fait appel à seize langues régionales (l'alsacien, le basque, le béarnais, le breton, le catalan, le ch'ti, le corse, le gascon, la langue d'oc, le marseillais, le nissart, le normand, l'occitan, le provençal, le picard et le platt), et Arte fait logiquement une part belle à l'allemand. Il existe aussi des émissions ludo-éducatives en langues étrangères. Dans les territoires ultramarins, France Télévisions a développé une chaîne dédiée à chaque territoire (neuf chaînes au total<sup>9</sup>) et il existe aussi des chaînes privées<sup>10</sup>. Reste que la part de programmes en langues des Outre-mer est très variable d'un territoire à l'autre. Dans les Antilles et en Guyane, l'utilisation du créole dans les programmes télévisés est faible. À contrario, Mayotte la 1<sup>ère</sup> propose tous

3. Un calcul opéré sur une semaine de diffusion en 2007 montre ainsi que sur 14 223 séances programmées pour 549 films en langue étrangère, 2 964 séances étaient programmées en VO (soit près de 21 %) (<https://dansmonlabo.com/2017/07/20/la-france-de-la-vo-et-celle-de-la-vf-les-cartes-dune-fracture-francaise-1399/>). Sur ce point, il faut avoir à l'esprit la distinction entre la nationalité d'un film (un film même marginalement financé par des capitaux français sera déclaré français) et la langue d'un film.

4. Source CNC.

5. Yann NICOLAS rappelle ainsi qu'en 2020, « parmi les entrées pour des films étrangers, 76 % correspondent à des films américains et 11 % à des films provenant de Grande-Bretagne, alors que 37 % des films étrangers projetés en 2020 sont américains, 7 % proviennent de Grande-Bretagne et 56 % d'une autre nationalité étrangère ». Yann NICOLAS, « Commerce extérieur », *Chiffres Clés*, édition 2021, p. 57.

6. Sur le cas exemplaire des séries et de la pop coréennes et de leur succès en France, voir Vincenzo CICCHELLI et Sylvie OCTOBRE, *K-pop, soft power et culture globale*, Paris, PUF, 2022.

7. Mot qui signifie « pays » en créoles guadeloupéen, martiniquais et guyanais.

8. Guillaume ROBILLARD, « Le cinéma antillais-péyi ou l'île comme clôture », *Noroi*, n° 259-260, 2021, p. 151-166.

9. Guadeloupe la 1<sup>ère</sup>, Guyane la 1<sup>ère</sup>, Martinique la 1<sup>ère</sup>, Mayotte la 1<sup>ère</sup>, Réunion la 1<sup>ère</sup>, Nouvelle-Calédonie la 1<sup>ère</sup>, Polynésie la 1<sup>ère</sup>, Saint-Pierre-et-Miquelon la 1<sup>ère</sup> et Wallis-et-Futuna la 1<sup>ère</sup>.

10. <https://www.csa.fr/Informer/PAF-le-paysage-audiovisuel-francais/Les-chaines-de-la-TNT/Les-chaines-locales-ou-regionales-de-la-TNT-en-outre-mer>

les soirs aux Mahorais un journal télévisé en shimaore. La radio a une place importante dans les territoires ultramarins. De nombreuses radios locales diffusent des programmes en langues des Outre-mer et des émissions consacrées à ces langues sont diffusées avec par exemple *Kréyol la sé nou* sur Martinique la 1<sup>ère</sup>. Par ailleurs, les chaînes de télévision étrangères sont largement accessibles avec les abonnements au câble et au satellite ainsi qu'avec les bouquets proposés par les fournisseurs Internet.

Enfin, le marché du livre se caractérise par la faible place laissée aux langues autres que le français : selon le dépôt légal<sup>11</sup>, en 2018, moins de 5 % des livres vendus sur le marché français étaient écrits dans une autre langue, les livres multilingues (français et une autre langue) étant les plus nombreux. Ils représentent 63 % des livres dans une autre langue que le français, devant les livres en anglais (20 %) ou en espagnol (4 %). Les langues régionales et des Outre-mer sont peu représentées : 3 % des livres du dépôt légal de 2018 ont été rédigés en breton et moins de 1 % en corse ou 0,3 % en créole.

Les langues des Outre-mer étant des langues qui se sont principalement développées à l'oral et sont très peu retranscrites, il existe de nombreux débats concernant les conventions d'écriture, relevant d'une utilisation savante avec par exemple les mouvements littéraires de l'*antillanité* et de la *créolité* dans les Antilles<sup>12</sup>. De fait, l'offre écrite dans ces langues est réduite, comme l'indique l'exemple de la presse papier puisque dans les Antilles, en Guyane et à La Réunion, les titres de presse locaux sont peu nombreux et rédigés en français. Par ailleurs, dans ces territoires, la diffusion des titres de presse nationaux et internationaux est limitée (ce qui s'explique par un prix plus important que celui pratiqué en France métropolitaine – lié à l'octroi de mer –, par un marché potentiellement peu attractif pour les diffuseurs et par des habitudes informationnelles ancrées autour de la radio et de la télévision). Enfin, à Mayotte, la presse papier n'est plus diffusée depuis 2018.

11. <https://bibliographienationale.bnf.fr/content/bibliographie?selectedComp=observer-atoire-liv>

12. V. GEORGES DANIEL, « Interlangues françaises et créoles français », art. cité, p. 25-37.

aussi (voire plus) important que la compréhension des textes. Tout autre est la situation de la lecture de livres ou le suivi de l'actualité, qui mobilisent des compétences linguistiques plus exigeantes, ce qui en réduit la diffusion dans la population : l'usage d'autres langues que le français en matière de lecture de livres, d'audience télévisée ou de consultation d'informations ne concerne ainsi respectivement que 13 %, 16 % et 21 % de la population. Le visionnage de films ou de séries occupe une place intermédiaire (respectivement 32 % et 24 %), le recours au sous-titre venant soutenir une consommation en langue originale, notamment parmi ceux qui sont à l'aise avec l'écrit (quelle que soit la langue). De même que les effets de la massification scolaire,

Tableau 5 – Langues utilisées dans les consommations culturelles

En %

	France métropolitaine	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte
<b>Suivi de l'actualité</b>						
Ne consultent pas les informations	3	3	12	13	7	25
Consultent les informations uniquement en français	76	80	63	77	86	35
Consultent les informations également dans une ou plusieurs autres langues que le français	21	17	25	10	7	40
<b>Audience télévisée</b>						
Ne regardent pas la télévision	6	8	11	9	12	15
Regardent uniquement des chaînes de télévision francophones	77	34	67	35	59	46
Regardent des chaînes de télévision également dans une ou plusieurs autres langues que le français	16	58	22	56	29	39
<b>Lecture de livres</b>						
Ne lisent pas de livres	30	46	63	58	58	46
Lisent des livres uniquement en français	57	45	26	38	38	23
Lisent des livres également dans une ou plusieurs autres langues que le français	13	9	11	4	4	31
<b>Visionnage de films</b>						
Ne regardent pas de films	7	14	25	12	24	32
Regardent des films uniquement en français	61	69	54	71	66	45
Regardent des films également dans une ou plusieurs autres langues que le français	32	17	21	17	10	23
<b>Visionnage de séries</b>						
Ne regardent pas de séries	21	26	44	31	48	48
Regardent des séries uniquement en français	55	52	42	59	46	41
Regardent des séries également dans une ou plusieurs autres langues que le français	24	22	14	10	6	11
<b>Écoute de musique enregistrée</b>						
N'écotent pas de musique enregistrée	8	7	11	9	10	27
Écotent de la musique enregistrée uniquement en français	10	5	19	14	9	9
Écotent de la musique enregistrée également dans une ou plusieurs autres langues que le français	83	88	70	77	81	64

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.  
 Note de lecture : 76 % des personnes interrogées en France métropolitaine déclarent suivre l'actualité uniquement en français et 21 % le faire en français et dans une ou plusieurs autres langues.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.



la globalisation de la circulation des produits culturels<sup>38</sup> promeut l'apprentissage des langues, notamment étrangères, et favorise les consommations non exclusivement réalisées en langue française sur le territoire métropolitain.

Dans les Outre-mer, les consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français concernent également majoritairement l'écoute de musique. En effet, si 88 % des Guadeloupéens déclarent écouter de la musique dans une langue des Outre-mer (principalement en créole) ou dans une langue étrangère, ils ne sont que 17 % à regarder des films et 9 % à lire des livres dans une autre langue que le français. Néanmoins, dans certains domaines, les habitants des territoires ultramarins sont proportionnellement plus nombreux que les habitants de France métropolitaine à utiliser une langue étrangère ou des Outre-mer pour leurs consommations culturelles. Par exemple, 40 % des Mahorais et 25 % des Guyanais déclarent s'informer dans une autre langue que le français, alors que cette pratique ne concerne que 21 % de la population en France métropolitaine. Par ailleurs, on constate que les lecteurs mahorais ont des comportements spécifiques. En plus d'être proportionnellement plus nombreux que les Réunionnais, les Martiniquais ou les Guyanais à déclarer lire des livres, la moitié des lecteurs Mahorais déclarent lire des livres religieux et 25 % des Mahorais lisent des livres en arabe (tableau 7). Ces résultats s'expliquent notamment par l'importance de la religion dans le quotidien des Mahorais<sup>39</sup>. Enfin, les Ultramarins sont proportionnellement plus nombreux à regarder des chaînes dans une autre langue que le français (58 % en Guadeloupe, 56 % à La Réunion, 39 % à Mayotte, 29 % en Martinique et 22 % en Guyane contre 16 % en France métropolitaine).

### **... et qui concernent particulièrement les jeunes, les diplômés, les polyglottes et, souvent, les forts consommateurs**

En France métropolitaine comme dans les territoires ultramarins, la consommation de contenus culturels en langue étrangère ou régionale obéit aux lois de la stratification sociale et des transformations générationnelles. Quel que soit le type de consommation culturelle considérée, le recours à une langue étrangère est plus fréquent chez les plus jeunes, les plus diplômés, de même que chez ceux qui maîtrisent une langue étrangère (puisque les contenus disponibles en langue étrangère sont plus nombreux que ceux en langues régionales), le sexe étant quasiment sans effet (tableau 6).

---

38. Vincenzo CICCHELLI et Sylvie OCTOBRE, numéro spécial « Globalisation de la culture », *Réseaux*, n° 226-227, 2021.

39. L'enquête *Pratiques culturelles* à Mayotte montre que 95 % des Mahorais ont une religion et 74 % indiquent que celle-ci a beaucoup d'importance.

Tableau 6 – Facteurs favorisant l’usage des langues dans les consommations culturelles

En %

Consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français	France métropolitaine	Outre-mer <sup>1</sup>
<b>Suivi de l’actualité</b>		
Rapport hommes/femmes	1,3	1,1
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	3,3	3,2
Rapport les plus diplômés/les moins diplômés*	3,6	2,0
Rapport immigrés/non immigrés	3,4	3,7
Rapport maîtrise d’une langue étrangère/ne maîtrise que le français	10,5	3,0
Rapport maîtrise d’une langue régionale/ne maîtrise que le français**	4,8	1,2
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	1,4	0,9
<b>Audience télévisée</b>		
Rapport hommes/femmes	1	1,1
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	2,1	0,9
Rapport très diplômés/sans diplôme*	1,4	1,3
Rapport immigrés/non immigrés	5,8	1,2
Rapport maîtrise d’une langue étrangère/ne maîtrise que le français	8,0	2,0
Rapport maîtrise d’une langue régionale/ne maîtrise que le français**	4,7	1,4
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	0,6	1,6
<b>Lecture de livres</b>		
Rapport hommes/femmes	0,9	1,0
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	2,7	1,9
Rapport très diplômés/sans diplôme*	8	0,7
Rapport immigrés/non immigrés	3,4	4,9
Rapport maîtrise d’une langue étrangère/ne maîtrise que le français	27,0	8,4
Rapport maîtrise d’une langue régionale/ne maîtrise que le français**	18,0	2,8
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	2,1	4,9
<b>Visionnage de films</b>		
Rapport hommes/femmes	1,1	1,0
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	4,2	4,0
Rapport très diplômés/sans diplôme*	3,6	2,4
Rapport immigrés/non immigrés	2,0	2,5
Rapport maîtrise d’une langue étrangère/ne maîtrise que le français	4,2	3,9
Rapport maîtrise d’une langue régionale/ne maîtrise que le français**	2,6	1,3
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	0,7	1,2
<b>Visionnage de séries</b>		
Rapport hommes/femmes	1,0	1,5
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	10,4	5,0
Rapport très diplômés/sans diplôme*	3,9	3,7
Rapport immigrés/non immigrés	1,9	2,1
Rapport maîtrise d’une langue étrangère/ne maîtrise que le français	4,7	3,9
Rapport maîtrise d’une langue régionale/ne maîtrise que le français**	2,3	3,3
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	1,2	1,9

## Consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français

	France métropolitaine	Outre-mer <sup>1</sup>
<b>Écoute de musique enregistrée</b>		
Rapport hommes/femmes	1,0	1,0
Rapport 15-24 ans/65 ans et plus	1,7	1,2
Rapport très diplômés/sans diplôme*	1,6	1,2
Rapport immigrés/non immigrés	1,0	1,0
Rapport maîtrise d'une langue étrangère/ne maîtrise que le français	1,2	1,1
Rapport maîtrise d'une langue régionale/ne maîtrise que le français**	1,0	1,5
Rapport fréquence de consommation élevée/basse***	1,6	1,2

1. Pour cette analyse, les effectifs n'étant pas toujours assez importants pour garantir la robustesse des résultats, les pratiques des Ultramarins sont fusionnées dans une seule colonne (Outre-mer). Quand les effectifs le permettent, des résultats sont donnés à l'échelle d'un territoire.

\* Les structures de diplômés en France métropolitaine et dans les Outre-mer sont très différentes. Les plus diplômés en France métropolitaine sont les titulaires de bac +3 et plus (représentant 18 % de la population) et les moins diplômés sont les personnes sans diplôme ou certificat d'études primaires (représentant 21 % de la population). Dans les Outre-mer, les plus diplômés sont les titulaires de bac +2 et plus (représentant 16 % de la population) et les moins diplômés sont les personnes sans diplôme ou certificat d'études primaires (représentant 43 % de la population).

\*\* En France métropolitaine, le nombre de ceux qui maîtrisent une langue régionale étant très réduit, ce rapport est fragile à interpréter. Cette précaution ne s'applique pas dans le cas des Outre-mer.

\*\*\* Comparaison tous les jours ou presque contre rarement (sauf pour la lecture : comparaison beaucoup/contre/peu).

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.

Note de lecture : nous avons calculé des rapports (*risk ratio*). En France métropolitaine, la part des hommes qui consultent des informations dans une autre langue que le français est 1,3 fois plus importante que celle des femmes.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

Les jeunes sont plus enclins à consommer des contenus culturels en langues étrangères que leurs aînés (dans des rapports qui vont de 1,7 à 10,4 en France métropolitaine et de 1,2 à 5 dans les Outre-mer, seule la télévision faisant exception dans les territoires ultramarins puisqu'on ne note pas de différence de comportements entre les plus jeunes et les plus âgés en la matière). Plusieurs registres explicatifs peuvent être mobilisés pour le comprendre. D'abord, un effet d'offre des secteurs culturels eux-mêmes : le secteur de la musique enregistrée est ainsi anciennement ouvert aux produits anglophones et la différence entre les usages linguistiques des plus âgés et des plus jeunes y est donc plus limitée que dans d'autres secteurs (les coefficients multiplicateurs sont de 1,7 en France métropolitaine et de 1,2 dans les Outre-mer). Ensuite, un effet de transformation des dynamiques de consommations : la *sériephilie*<sup>40</sup>, domaine pour lequel l'écart entre consommations des jeunes et des plus âgés est le plus fort en France métropolitaine comme dans les Outre-mer, est un phénomène encore récent qui touche principalement les jeunes. En outre, un effet de massification scolaire : les plus jeunes détiennent plus de capitaux linguistiques que les générations précédentes (notamment en anglais), puisqu'ils sont tendanciellement plus diplômés que leurs aînés et que l'enseignement des langues s'est généralisé au fil des générations,

40. Hervé GLÉVAREC, *La Sériephilie. Sociologie d'un attachement culturel*, Paris, Ellipses, 2012.

au bénéfice de l'anglais (encadré 2). Par ailleurs, l'augmentation du tourisme international et la mondialisation économique favorisent une élévation des demandes de compétences linguistiques tandis que les vagues migratoires se stabilisent. Le cumul de ces effets laisse à penser que le plurilinguisme dans les consommations culturelles est voué à se diffuser progressivement au fil des générations, et que, sans doute, la part de l'anglais peut encore croître.

Il en va de même pour les plus diplômés (diplôme de niveau bac + 3 et plus pour la France métropolitaine et de niveau bac +2 et plus pour les territoires ultramarins), plus enclins à consommer des contenus culturels – quels qu'ils soient – en langues étrangères, que les moins diplômés (c'est-à-dire les personnes sans diplôme ou titulaires du certificat d'études primaires). En France métropolitaine, la part des plus diplômés qui lisent en langue étrangère est ainsi huit fois plus importante que celle des moins diplômés. Ce coefficient multiplicateur est sensiblement plus faible en matière d'audience télévisuelle (1,4) et d'écoute de musique enregistrée (1,6). L'effet du diplôme est comparable dans les Outre-mer, à l'exception de la lecture de livres puisque les plus diplômés lisent moins souvent en langue étrangère que les moins diplômés (coefficient de 0,7).

Les immigrés, qui détiennent des capitaux linguistiques allophones, sont également systématiquement proportionnellement plus nombreux à consommer des produits culturels dans une autre langue que le français (les coefficients vont de 1,9 à 5,8 en France métropolitaine et de 1,2 à 4,9 dans les Outre-mer, l'écoute de musique enregistrée faisant exception dans les deux territoires car elle est insensible à ce facteur). Si le fait d'être immigré favorise les consommations des pays dits « d'origine » en matière de films, de séries, d'information et de lecture de livres, dans des proportions assez semblables dans les deux types de territoires, la télévision joue un rôle de lien avec le pays de provenance en France métropolitaine qu'elle ne joue pas dans les Outre-mer : dans le premier cas, les immigrés ont près de six fois plus de chances que la population majoritaire de regarder la télévision en langue étrangère, alors que dans les Outre-mer le fait d'être immigré est de très faible effet (le coefficient multiplicateur est de 1,2).

Par ailleurs, les compétences linguistiques requises pour ces diverses consommations sont très variables : tandis que la maîtrise de l'écrit est nécessaire pour la lecture, une connaissance orale suffit pour suivre des informations télévisées, comme on l'a déjà souligné. De même, la réception « sonore » de la musique enregistrée peut s'accommoder d'une absence de compréhension linguistique. De fait, en France métropolitaine, la maîtrise d'une langue étrangère ou régionale multiplie respectivement par 27 et 18 la part de ceux qui lisent des livres dans une autre langue que le français quand l'effet est

## Consommations culturelles réalisées dans une autre langue que le français

	France métropolitaine	Guadeloupe	Guyane
<b>Suivi de l'actualité</b>	21	17	25
<i>Dont</i>			
	anglais 15	anglais 13	portugais 9
	arabe 3	créole guadeloupéen 3	anglais 8
	espagnol 3	espagnol 1	hindi 3
	portugais 1	créole haïtien <1	espagnol 3
	allemand 1	créoles et pidgins sur base d'anglais <1	créole guyanais 3
	italien 1	portugais <1	néerlandais 1
<b>Audience télévisée</b>	16	58	22
<i>Dont</i>			
	anglais 7	créole guadeloupéen 54	portugais 10
	arabe 4	anglais 14	anglais 7
	espagnol 2	espagnol 2	créole haïtien 4
	portugais 2	créole haïtien 1	espagnol 2
	allemand 1	créoles et pidgins sur base d'anglais <1	créole guyanais 1
	italien 1	arabe <1	allemand <1
<b>Lecture de livres</b>	13	9	11
<i>Dont</i>			
	anglais 9	anglais 5	portugais 4
	espagnol 2	créole guadeloupéen 4	anglais 3
	arabe 1	créole haïtien 1	créole haïtien 3
	italien 1	espagnol 1	créole guyanais 2
	allemand 1	créole martiniquais <1	espagnol 1
		créoles et pidgins sur base d'anglais <1	créole guadeloupéen 1
<b>Visionnage de films</b>	32	17	21
<i>Dont</i>			
	anglais 25	anglais 13	portugais 9
	espagnol 6	créole guadeloupéen 3	anglais 9
	arabe 3	espagnol 1	créole haïtien 4
	allemand 3	japonais 1	espagnol 3
	italien 2	arabe 1	créole guyanais 1
	japonais 2	chinois <1	néerlandais 1
<b>Visionnage de séries</b>	24	22	14
<i>Dont</i>			
	anglais 19	anglais 20	portugais 7
	espagnol 5	japonais 4	anglais 5
	japonais 2	espagnol 1	espagnol 4
	arabe 2	créole guadeloupéen 1	créole haïtien 2
	italien 1	arabe 1	créole guyanais 1
	allemand 1	hindi <1	japonais <1
<b>Écoute de musique enregistrée</b>	83	88	70
<i>Dont</i>			
	anglais 78	anglais 78	anglais 41
	espagnol 33	créole guadeloupéen 63	créole guyanais 36
	italien 15	espagnol 45	créole haïtien 35
	portugais 10	créole haïtien 14	portugais 31
	arabe 8	portugais 5	espagnol 26
	allemand 8	créole martiniquais 4	taki-taki 16

La Réunion	Martinique	Mayotte
10	7	40
anglais 6	anglais 4	shimaore 32
créole réunionnais 2	créole martiniquais 3	comorien 6
malgache 1	espagnol 1	anglais 5
allemand <1	créole guadeloupéen <1	malgache 2
chinois <1	créoles et pidgins sur base d'anglais <1	kibushi 2
espagnol <1	créole haïtien <1	espagnol 1
56	29	39
créole réunionnais 47	créole martiniquais 26	shimaore ou kibushi 29
anglais 8	anglais 6	anglais 8
malgache 2	italien 1	comorien 4
arabe 1	espagnol <1	malgache 2
allemand <1	créoles et pidgins sur base d'anglais <1	espagnol 1
chinois <1		arabe 1
4	4	31
anglais 2	anglais 3	arabe 25
espagnol 1	créole martiniquais 2	anglais 4
arabe <1	italien 1	shimaore 2
japonais <1	russe <1	espagnol 2
créole réunionnais <1	créole guadeloupéen <1	malgache <1
allemand <1	espagnol <1	comorien <1
17	10	23
anglais 11	anglais 9	anglais 14
hindi 1	espagnol 2	espagnol 3
espagnol 1	italien 1	hindi 3
malgache 1	créole martiniquais <1	arabe 2
créole réunionnais 1	japonais <1	comorien 1
japonais 1	chinois <1	shimaore 1
10	6	11
anglais 7	anglais 5	anglais 6
espagnol 1	espagnol 2	hindi 2
hindi 1	portugais 1	espagnol 1
japonais 1	créole martiniquais 1	comorien 1
arabe <1	japonais <1	shimaore 1
créole réunionnais <1	chinois <1	arabe 1
77	81	64
anglais 63	créole martiniquais 61	shimaore 44
créole réunionnais 26	anglais 52	anglais 35
espagnol 11	créole haïtien 28	comorien 29
malgache 3	créole guadeloupéen 21	malgache 26
portugais 2	espagnol 11	arabe 12
italien 2	créoles et pidgins sur base d'anglais 1	kibushi 11

Champ : personnes âgées de 15 ans et plus, vivant en ménage ordinaire. France entière.

Note de lecture : en France métropolitaine, 21 % des personnes interrogées consultent des informations dans une autre langue que le français. 15 % le font en anglais.

Source : enquête sur les pratiques culturelles des Français (2018) et dans les territoires ultramarins (2019-2020), DEPS, Ministère de la Culture.

quasi inexistant pour ce qui est de l'écoute de musique enregistrée. Cet effet, bien que de moindre ampleur parce que la lecture y est globalement moins répandue, existe également dans les Outre-mer (coefficients respectifs de 8,4 et 2,8). Le même effet de compétence affecte la consultation d'informations, puisqu'en France métropolitaine, ceux qui maîtrisent une langue étrangère ou une langue régionale ont respectivement plus de 10 fois plus et près de 5 fois plus de chances de consulter l'information dans une autre langue que le français. Les Outre-mer semblent moins affectés par cet effet : même s'il existe également s'agissant de la maîtrise d'une langue étrangère, il est nettement plus faible (coefficient de 3) et quasi inexistant s'agissant de celle d'une langue régionale (coefficient de 1,2). Il y a donc des spécificités territoriales fortes dans les usages des langues.

On pourrait aussi penser que celles et ceux qui consomment le plus de produits culturels auraient tendance à diversifier les langues dans lesquelles ils les consomment. Mais pour réel que soit le lien entre fréquence de consommation et diversité des répertoires linguistiques mobilisés, il est d'ampleur nettement plus faible que les précédents (les coefficients sont compris entre 0,6 et 2,1) et surtout il joue de manière non systématique. En effet, en France métropolitaine, alors que la consultation d'informations, la lecture de livres, le visionnage de séries et l'écoute de musique en langue étrangère sont positivement corrélés avec une forte intensité de consommation, ce n'est pas le cas du visionnage de films et de l'audience télévisée. Ainsi, les forts consommateurs de télévision ont près de deux fois moins de chances de regarder la télévision en langue étrangère que les faibles consommateurs (coefficient de 0,6) alors que les forts lecteurs de livres ont deux fois plus de chances de lire en langue étrangère que les faibles lecteurs (coefficient de 2,1). Dans les Outre-mer, c'est la consommation de livres et, dans une moindre mesure, celle de séries et de télévision dans une autre langue que le français qui sont les plus corrélées avec l'intensité de consommation, alors que les effets sont modestes voire inexistants en matière de visionnage de films, d'écoute de musique enregistrée et de consultation d'informations.

### **Dans les consommations culturelles, prégnance de l'anglais en France métropolitaine et multilinguisme en Outre-mer**

L'analyse des langues mobilisées dans les consommations met aussi en évidence le rôle joué par les flux culturels auxquels les territoires sont exposés, ainsi que celui des effets de proximité géographique et culturelle<sup>41</sup> : la France métropolitaine est particulièrement exposée aux flux européens et anglophones, plus récemment asiatiques.

---

41. V. CICHELLI et S. OCTOBRE, *Globalisation de la culture*, op. cit.

Ainsi, dans les consommations réalisées dans d'autres langues que le français, l'anglais confirme sa suprématie en France métropolitaine (tableau 7) : 78 % des répondants écoutent de la musique en anglais, 25 % regardent des films et 19 % des séries dans cette langue, 15 % consultent des informations, 9 % lisent des livres et 7 % regardent la télévision dans cette langue. Ceci s'explique tant par la domination des produits états-uniens et britanniques dans les flux culturels globaux<sup>42</sup> – même si ceux-ci connaissent depuis les années 2010 une certaine diversification<sup>43</sup> – que par l'usage de l'anglais comme *lingua franca* internationale, utilisée y compris par des artistes non anglophones (notamment dans le secteur de la chanson). L'espagnol vient en deuxième position pour l'écoute de musique (33 % des répondants écoutent de la musique dans cette langue), le visionnage de films (6 %) et des séries (5 %), ce qui reflète la part de la production culturelle hispanophone dans ces domaines. L'arabe vient pour sa part en deuxième position pour la consultation d'informations et l'audience télévisée, consommations particulièrement peu réalisées en général en langue étrangère : 4 % des répondants regardent la télévision et 3 % consultent des informations dans cette langue, notamment parce que les populations de l'immigration arabophone gardent ainsi un lien avec leurs pays ou zone géographique d'origine. Enfin, il faut noter la présence du japonais – langue rare en France, à la fois du fait de la petite taille de la diaspora et de la rareté de l'enseignement de cette langue – pour le visionnage de séries et de films qui concerne 2 % des répondants, probablement avec sous-titrage : c'est l'effet J-drama, J-movie et *animé*<sup>44</sup>.

Dans les territoires ultramarins, même si les langues étrangères sont présentes dans les pratiques culturelles comme en France métropolitaine – avec des influences culturelles et géographiques variées selon les territoires – les langues des Outre-mer sont très

---

42. Frédéric MARTEL, *Mainstream : enquête sur la guerre globale de la culture et des médias*, Paris, Flammarion, 2010.

43. D'après l'Unesco, depuis 2013, c'est la Chine qui est devenue le premier exportateur de biens et services culturels, pour un montant de plus de 60 milliards de dollars, soit plus du double des exportations américaines (Unesco, 2016). Avec un taux de croissance annualisé de plus de 10 %, la Chine est en passe de devenir le deuxième acteur du marché en valeur, certes encore loin derrière les États-Unis, dont le marché des industries culturelles pèse près de trois fois plus en valeur et domine pour le moment toutes les industries culturelles. On observe donc une reconfiguration des flux culturels : trois régions du monde se partagent les exportations – l'Asie du Sud-Est, l'Amérique du Nord et l'Europe – tandis que les importations sont plus concentrées géographiquement – la plus grosse part va en Amérique du Nord ou en Europe et 5 % maximum dans chacune des autres régions du monde (Caraïbes, États arabes, Pacifique, Asie centrale et Europe de l'Est, Amérique latine et Afrique sub-saharienne). Unesco, *Mondialisation du commerce culturel. Un glissement de la consommation – Flux internationaux des biens et services culturels 2004-2013*, 2014 (<https://fr.unesco.org/creativity/files/la-mondialisation-du-commerce-culturel-un-glissement-de-la-consommation>).

44. Marie PRUVOST-DELASPRE (sous la dir. de), *L'Animation japonaise en France. Réception, diffusion, réappropriations*, Paris, L'Harmattan, 2016 ; Anne GARRIGUE, *L'Asie en nous*, Arles, Philippe Picquier, 2004.

utilisées dans certaines consommations culturelles. Par exemple, les Guadeloupéens, les Martiniquais, les Guyanais et les Réunionnais sont nombreux à écouter de la musique en créole (entre 26 % et 82 %). Dans les Antilles et à La Réunion, une part importante des téléspectateurs regarde la télévision en créole (entre un quart et la moitié des enquêtés de ces territoires) et il en est de même à Mayotte avec le shimaore (un tiers des enquêtés mahorais). De plus, près d'un tiers des Mahorais s'informent en shimaore. En ce qui concerne la lecture de livres, le visionnage de films et de séries ainsi que la consultation des informations, l'utilisation des langues des Outre-mer est marginale, puisque l'offre culturelle dans ces langues est restreinte et qu'elles sont des langues de l'oralité (encadré 4). En ce qui concerne les langues étrangères, l'anglais n'est pas toujours celle la plus utilisée dans les consommations culturelles. Si, à l'instar de ce que l'on observe en France métropolitaine, la part d'Ultramarins écoutant de la musique en anglais est importante (entre 35 % et 78 %), pour les autres consommations culturelles, deux profils se dessinent : en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, l'anglais reste la première langue (autre que le français) utilisée pour regarder la télévision, des films, des séries et s'informer (par exemple 13 % des Guadeloupéens s'informent en anglais, 14 % regardent la télévision et 20 % regardent des séries dans cette langue), alors qu'en Guyane et à Mayotte, le portugais et l'arabe respectivement peuvent parfois supplanter l'anglais. Par exemple, 9 % des Guyanais s'informent en portugais, 10 % regardent la télévision et 4 % lisent des livres dans cette langue (contre 8 %, 7 % et 3 % pour l'anglais) et 25 % des Mahorais lisent des livres en arabe (contre 4 % en anglais). Par ailleurs, même si les proportions sont minimes, l'influence culturelle des pays voisins apparaît dans l'analyse des langues utilisées dans les consommations. Pour les Antilles et la Guyane, l'influence de la Caraïbe est notable puisqu'une part de la population recourt au créole haïtien pour ses consommations culturelles. En Guyane et en Martinique, près d'un tiers des enquêtés écoutent de la musique en créole haïtien, et plus d'un enquêté sur dix en Guadeloupe. L'influence du Brésil est aussi présente en Guyane : 31 % des Guyanais déclarent écouter de la musique en portugais ou encore 10 % de la population regardent la télévision dans cette langue. À La Réunion et à Mayotte, l'influence des pays d'Afrique de l'Est est notoire : 26 % des Mahorais et 3 % des Réunionnais écoutent de la musique en malgache. Le comorien est aussi présent dans les pratiques culturelles à Mayotte. En effet, 29 % des enquêtés de ce territoire écoutent de la musique dans la langue des îles voisines, 6 % utilisent cette langue pour s'informer et 4 % pour regarder la télévision.

En se penchant sur les usages linguistiques des populations dans les consommations culturelles et en intégrant les territoires ultramarins au dispositif, la sixième édition de l'enquête *Pratiques culturelles*



permet donc de mieux saisir l'étendue et la diversité des répertoires linguistiques des populations résidant en France : la France est *de facto* un territoire multilingue. Ce multilinguisme s'explique par les vagues migratoires successives, qui apportent avec elles leurs patrimoines linguistiques, mais aussi par la généralisation de l'enseignement des langues dans le système éducatif, et par les effets de la mondialisation de l'offre culturelle, qui s'est accélérée ces dernières années avec la numérisation croissante des contenus culturels et leur circulation sur les réseaux sociaux. Les populations possèdent des compétences linguistiques multiples, le plus souvent acquises dans le cas de l'anglais, et transmises dans le cas des langues régionales et des Outre-mer. Les consommations culturelles sont un des espaces où ces compétences linguistiques sont non seulement mobilisées mais où elles sont également développées.

---

## Lexique<sup>1</sup>

**Langues nationales** : ce sont les langues officielles d'un État-nation.

**Langues régionales (ou minoritaires)** : ce sont les langues traditionnellement utilisées dans un territoire donné d'un État par les ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de cet État (cela n'inclut donc pas les langues des migrants)<sup>2</sup>. On en compte plus de vingt-cinq sur le territoire métropolitain, et plus de cinquante dans les territoires ultramarins.

**Langues non territorialisées** : ce sont les langues parlées par les migrants et leurs descendants et qui ne sont pas liées à un caractère officiel dans un autre pays. En France, il s'agit de l'arabe dialectal<sup>3</sup>, de l'arménien occidental<sup>4</sup>, du berbère, du judéo-espagnol, du romani et du yiddish.

---

1. Pour un aperçu du débat concernant ces définitions, voir notamment L.-J. CALVET, « Pratiques des langues en France », art. cité, p. 39-59.

2. On trouve une autre formulation de la même idée dans *Les Langues de France*, DGLFLF, Références 2016, p. 2 : « Les langues dites régionales sont des langues parlées sur une partie du territoire national depuis plus longtemps que le français. » Sur la question des définitions, voir Guus EXTRA et Kutlay YAGMUR, *L'Europe riche de ses langues, tendances des politiques et des pratiques du plurilinguisme en Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.

3. L'arabe littéraire n'est pas éligible comme langue de France puisque c'est la langue officielle de nombreux pays étrangers (elle est donc considérée comme langue d'immigration). En revanche, plusieurs variétés d'arabe sont pratiquées par de nombreux Français (algérien, marocain, tunisien notamment). Certains linguistes estiment que l'arabe dialectal français est en passe de devenir une variété particulière, mixte des différents arabes dialectaux maghrébins. Cette forme orale n'a pas d'écriture codifiée mais s'écrit néanmoins dans diverses graphies (arabe, hébraïque ou latine). Voir Luc BICHLÉ, « L'"arabe français" ou comment se dessinent en France les contours d'une variété locale d'arabe maghrébin », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n° 3-4, 2014, p. 201-217 ; et « L'"arabe français" : représentations de locuteurs sur une variété d'arabe dialectal maghrébin propre à la France », dans Marinette MATTHEY et Agnès MILLET (sous la dir. de), *Hétérogénéité et changement : perceptives sociolinguistiques. Cahiers de linguistique*, vol. 42, n° 2, 2016, p. 17-224. Dans les recodages réalisés, nous avons rassemblé les réponses suivantes : arabe, berbère, kabyle, tunisien ou algérien.

4. L'arménien langue de France est celui de la diaspora, distinct de l'arménien oriental, langue officielle de la république d'Arménie.

**Langues étrangères** : ce sont les langues correspondant à d'autres États-nations (anglais, espagnol, portugais, italien, chinois/mandarin, etc.) qui ne sont, la plupart du temps, pas apprises ou utilisées à la maison en France mais qui sont enseignées à l'école et utilisées comme langues de communication plus largement hors du cadre scolaire.

**Multilinguisme** : désigne la coprésence de langues différentes dans un espace géographique donné.

**Bilinguisme (plurilinguisme)** : ce terme qualifie le répertoire linguistique d'un individu qui parle deux langues (ou plus).

**Répertoire linguistique** : il est constitué par des langues différentes appropriées de manières diverses par les individus (langue apprise dès l'enfance, acquise par suite d'un enseignement, de manière autonome...) pour des usages variés (communication, écrit, etc.) et avec des niveaux de compétences eux aussi variables<sup>5</sup>.

**Diversité culturelle en matière linguistique** : elle peut être mesurée soit par le nombre de langues présentes sur un territoire, soit être définie par l'indice de Greenberg<sup>6</sup>, c'est-à-dire comme la probabilité pour un individu de rencontrer dans ce territoire un individu ayant une autre langue maternelle que la sienne.

---

5. Jean-Claude BEACCO, *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe. Étude de référence du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005, p. 20.

6. Cet indice est donc compris entre 0 (tout le monde a la même langue maternelle) et 1 (il n'y a pas deux personnes qui ont la même langue maternelle). Une approche de ce type ne peut être menée avec les données de l'enquête *Pratiques culturelles*. Nous nous en tiendrons donc au nombre de langues présentes sur le territoire.

---

## Éléments de méthodologie

Le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) a renouvelé en 2018 l'enquête *Pratiques culturelles*. Pour cette sixième édition, en sus de la France métropolitaine (Corse incluse), le dispositif a été étendu aux territoires ultramarins : la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, la Guyane et Mayotte.

Cette enquête constitue aujourd'hui en France le principal instrument de suivi des comportements culturels. Elle sert de référence à de nombreuses enquêtes thématiques, monographiques ou territoriales et fait régulièrement l'objet de travaux universitaires. Avec l'extension du champ de l'enquête aux territoires ultramarins, l'édition 2018 est la première à fournir une analyse des pratiques culturelles dans ces territoires et à offrir la possibilité d'analyses régionalisées.

Cette enquête a été menée en face-à-face auprès d'échantillons représentatifs de la population : plus de 9 200 enquêtés en France métropolitaine ; plus de 1 000 enquêtés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte et 1 500 enquêtés à La Réunion. Des fiches adresses ont été tirées au sort dans celles du recensement et dans les enquêtes cartographiques de l'Insee (pour la Guyane et Mayotte) afin de constituer des échantillons représentatifs.

Les terrains d'enquête ont été menés en 2018 en France métropolitaine et entre février 2019 et juillet 2020 dans les territoires ultramarins (sauf pour la Guyane, l'ensemble des entretiens ont eu lieu avant le confinement lié à la pandémie de Covid-19).

En Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, les entretiens ont pu être menés en créole. En Guyane, les entretiens ont pu être menés en créoles guyanais et haïtien, en portugais et en surinamais. À Mayotte, les entretiens ont pu être réalisés en shimaore et en kibushi.

---

---

## Abstract

### **Language and language use in French cultural consumption**

France is legally a monolingual country according to Article 2 of its constitution. However, France is, de facto, a multilingual territory: from listening to recorded English-language music and watching Spanish films or TV series, to looking at the news in Comorian and watching Creole TV broadcasts, cultural consumption in languages other than French is as common as it is cultural and geographically diverse. This multilingualism is down to the linguistic cultures of successive waves of migration, sociodemographic factors and the broadening of language teaching within the education system, as well as the accelerating pace of globalisation over the last few years, along with the growth of digital cultural content. France's monolingual population (representing some 54% of those on the French mainland and a minority of those in overseas territories) is decreasing with each successive generation.

The 2018 edition of the French Ministry of Culture's Cultural Practices survey was in 2019 and 2020 expanded to include the overseas territories of Guadeloupe, Guyana, La Réunion, Martinique and Mayotte, enabling a comparison of the usages of these French languages in cultural consumption where linguistic skills are both used and developed. This sixth edition of the survey provides new information on linguistic socialisation processes, which link family transmission and school learning. The linguistic repertoires of the resident populations of metropolitan France and in the overseas territories are highly diverse, encompassing - as they do - acquired foreign languages such as English, regional languages, overseas languages and non-territorial languages.

---